



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

COMMISSION DES FINANCES DU 22 NOVEMBRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.....	1
I CONTEXTE GLOBAL.....	4
II LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2025.....	7
A. Présentation Générale	7
B. Focus sur les articles impactant directement les collectivités territoriales	13
III – LA VILLE DE MONTIVILLIERS	13
A. Le budget principal.....	13
1. L'analyse des grands équilibres.....	13
2. La dette et son évolution.....	16
3. L'évolution de la fiscalité.....	20
B – Les orientations budgétaires.....	22
1. L'esquisse budgétaire.....	24
2. La section de fonctionnement.....	25
3. La section d'investissement	30
Budgets annexes	34
Conclusion	35
ANNEXES	36
Annexes - 1	36
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	37
Annexes - 2	48
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES SERVICES	48
1 Service technique : Bâtiments et Espaces publics.....	49
2 Service Commande publique.....	51
3 Service des Sports.....	52
4 Service culturel Manifestations Publiques et Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-manifestations payantes)	53
5 Service Bibliothèque.....	56
6 Service Patrimoine et mémoire – Abbaye et Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-cœur d'Abbayes boutique)	57
7 Service Enfance, jeunesse, scolaire – secteur Enfance, jeunesse, Scolaire.....	58
8 Service Etat civil	60

9 Service Police Municipale.....	61
10 Service Communication.....	62
11 Service Restauration, Infirmierie, Entretien ménager.....	63
12 Administration générale	65
13 Service secrétariat des élus	67
14 Service Hygiène, Sécurité, conditions de travail et moyen généraux.....	68
15 Service Direction des Systèmes d'Information.....	69
16 Centre Social Jean Moulin.....	70
17 Service Politique de la ville et vie associative.....	71
18 Pôle des solidarités	73
19 Service Développement économique, Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-Développement Économique Urbain et de l'Emploi), Budget annexe ZAC Eco-quartier Réauté / Fréville et Budget annexe Quartier du temple	78

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget par le conseil municipal. Depuis la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre, il est précisé que ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels (actualisation des APCP votés lors du même conseil), la structure et la gestion de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I CONTEXTE GLOBAL

Au printemps 2024, l'économie française a continué de croître sur un rythme modéré (+0,2 %), portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques. Parallèlement, l'investissement privé se replie et la consommation peine à redémarrer, malgré les gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation. En Europe, l'Allemagne reste engluée dans la stagnation et les industriels y déplorent des carnets de commandes dégarnis, tandis que l'économie espagnole caracole. En France, le climat des affaires a connu un été agité, les anticipations des entreprises fluctuant nettement au gré des incertitudes politiques. D'ici la fin de l'année, la consommation des ménages reprendrait un peu d'élan et leurs dépenses immobilières cesseraient de baisser après trois années de repli continu. À l'inverse, les entreprises continueraient de freiner leurs investissements. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024.

Au printemps 2024, l'activité économique en France a continué de progresser

L'activité économique française a progressé de +0,2 % au deuxième trimestre 2024. La demande intérieure est à l'arrêt pour le troisième trimestre consécutif : la consommation des ménages est restée atone (+0,1 %), tandis que l'investissement a reculé, pour les entreprises (-0,5 %) comme pour les ménages (-1,1 %). Les dépenses publiques constituent la seule source de dynamisme de la demande intérieure. Le commerce extérieur a, quant à lui, continué de soutenir l'activité : les exportations ont progressé modérément (+0,4 %) tandis que les importations se sont stabilisées (+0,1 %), après trois trimestres de repli. Au total, l'acquis de croissance pour 2024 à mi-année est de +0,9 %, pour l'essentiel porté par le commerce extérieur.

Pour sa part, l'emploi salarié a marqué le pas au printemps : l'emploi a légèrement diminué dans le secteur privé, notamment dans l'intérim et la construction, mais a poursuivi sa hausse dans la fonction publique.

La croissance américaine demeure solide, l'Allemagne reste engluée

Aux États-Unis, l'activité n'a pas faibli : le PIB a progressé de +0,7 % au printemps et l'acquis de croissance pour 2024 s'établit déjà à +2,3 % à mi-année. Les enquêtes de conjoncture ont toutefois légèrement fléchi à l'été, laissant présager un second semestre un peu moins dynamique. Les effets des premières baisses de taux directeurs de la Réserve fédérale, attendues à partir de septembre, se diffuseraient lentement.

Dans la zone euro, où l'activité a connu cinq trimestres de stagnation entre l'été 2022 et l'automne 2023, la croissance est revenue depuis début 2024 : le PIB y a augmenté de trimestre). Cette reprise est portée par le commerce extérieur, alors que la demande intérieure reste atone, et masque toujours d'importantes disparités. Encore une fois, l'activité en Espagne s'est montrée vigoureuse (+0,8 % au deuxième trimestre, soit un acquis de croissance pour 2024 de +2,4 % à mi-année), tandis que l'économie allemande reste à l'arrêt (-0,1 %, soit un acquis de croissance nul pour 2024). En Italie, la croissance est restée modérée (+0,2 %, soit un acquis de croissance pour 2024 de +0,6 %). Pour le second semestre, les réponses des entreprises aux enquêtes de conjoncture indiquent que ce décalage entre les différentes économies du Vieux Continent se maintiendrait : les industriels allemands demeurent très pessimistes, tandis qu'en Espagne, les perspectives d'activité apparaissent nettement plus favorables. L'inflation a toutefois nettement reflué à 2,2 % en août (après 2,6 % en juillet) ce qui alimente des gains de pouvoir d'achat dans tous les pays de la zone.

L'inflation poursuivrait sa décrue d'ici la fin de l'année

En France aussi, la désinflation se poursuit, à un rythme plus rapide que prévu) : l'inflation s'est établie à +1,9 % en août 2024 (selon l'estimation provisoire) après +2,3 % en juillet. C'est la première fois depuis trois ans que l'inflation passe sous le seuil des 2 %.

Malgré les tensions persistantes au Proche-Orient, les cours du pétrole sont orientés à la baisse depuis la mi-juillet, en raison d'une demande intérieure atone en Chine : en prévision, le baril s'établirait à 78 \$ jusqu'à la fin de l'année, soit 71 € le baril. À l'inverse, le prix du gaz en Europe augmente tendanciellement depuis plusieurs mois, compte tenu de l'évolution du conflit russo-ukrainien. Sous ces hypothèses, la progression sur un an des prix de l'énergie resterait contenue et s'établirait à +0,9 % en décembre 2024.

L'inflation alimentaire, principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023, s'est établie en août 2024 à +0,5 % sur un an, et garderait un rythme comparable d'ici la fin décembre 2024. Les prix des produits manufacturés ont également ralenti depuis le début de l'année : en août, leur évolution sur un an est de -0,1 %.

Ce rythme s'élèverait un peu d'ici la fin 2024, sous l'effet de la hausse des coûts du fret, sans toutefois que celle-ci contribue significativement à l'inflation d'ensemble. Côté services, les entreprises répercutent les hausses de salaires passées et les prix continueraient de progresser : en août 2024, ils sont en hausse de +3,1 % sur un an, soutenus temporairement par le relèvement des tarifs des transports en Île-de-France ; ce rythme ralentirait à +2,4 % en décembre.

Au total, l'inflation resterait inférieure à +2,0 % d'ici la fin de l'année, et s'établirait à +1,6 % sur un an en décembre 2024. L'inflation sous-jacente aurait un rythme comparable. Sous ces hypothèses, une revalorisation automatique du Smic d'ici la fin de l'année apparaît très incertaine.

Les anticipations des entreprises secouées par les incertitudes politiques

Alors que les indicateurs synthétiques issus des enquêtes de conjoncture sont restés relativement stables et proches de leur moyenne de long terme tout au long du printemps, ces derniers ont connu un été agité : le climat des affaires, qui synthétise les réponses des chefs d'entreprises collectées majoritairement avant le second tour des élections législatives, a brusquement reculé en juillet pour s'établir à 94, puis a rebondi au mois d'août, à 97. Si l'indicateur synthétique a retrouvé son niveau de juin dans l'industrie et la construction, il ne s'est que partiellement redressé dans les services. En outre,

les derniers indicateurs conjoncturels signalent un été morose, en particulier dans l'industrie où la production a fortement reculé en juillet. Alors que l'industrie butait principalement sur des contraintes d'offre jusqu'en avril, les difficultés de demande ressurgissent et sont désormais aussi souvent citées : elles sont notamment prééminentes dans l'automobile. À l'inverse, les carnets de commandes, notamment étrangers, sont jugés très garnis dans l'aéronautique et la production y est surtout limitée par des contraintes d'offre.

L'amélioration du pouvoir d'achat se traduirait par une reprise modérée de la consommation

Du côté de la demande, la consommation des ménages a été atone au printemps 2024. Par produit, les achats alimentaires ont reculé une nouvelle fois (-1,6 %). À l'inverse, la consommation d'énergie du logement a nettement rebondi (+3,0 %). Du côté des services, la consommation a gardé un rythme plus tendanciel (+0,5 %).

Pour la fin d'année 2024, la consommation des ménages augmenterait franchement à l'été, sous l'effet des dépenses liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, du fait principalement des achats de billets pour les épreuves, enregistrés en comptabilité nationale au moment de la tenue de ces dernières, et, dans une moindre mesure, des dépenses additionnelles dans l'hôtellerie-restauration et les transports franciliens. Par contrecoup, la consommation des ménages marquerait le pas en fin d'année.

Au-delà de ce profil heurté, le rythme moyen de la consommation des ménages s'élèverait un peu en cette fin d'année. Des gains de pouvoir d'achat ont été engrangés par les ménages fin 2023 et début 2024 notamment du fait de la revalorisation des prestations sociales sur l'inflation passée, mais ils n'ont pas été dépensés : le taux d'épargne se situe, en effet, encore largement au-dessus de son niveau d'avant crise (17,9 % au deuxième trimestre 2024 contre 14,6 % en moyenne en 2019). Pour la fin d'année, les indicateurs avancés suggèrent une légère embellie sur le front de la consommation : la confiance des ménages, bien que toujours en deçà de sa moyenne de long terme, se redresse depuis mi-2022, le climat des affaires dans l'industrie agro-alimentaire s'améliore nettement, signe d'une reprise possible de la consommation alimentaire, et les entrepreneurs de l'hébergement-restauration sont optimistes sur leurs perspectives de demande. Seule ombre au tableau, le climat des affaires dans le commerce de détail demeure bien en dessous de sa moyenne de long terme, le léger redressement en août n'ayant pas rattrapé sa nette dégradation de juillet.

L'investissement des entreprises en repli, celui des ménages en voie de stabilisation

L'investissement des entreprises a continué de reculer au printemps, pour le troisième trimestre consécutif. D'ici la fin de l'année, il resterait pénalisé par les conditions de financement, par le redémarrage entravé de la demande dans la zone euro et par l'incertitude politique. L'assouplissement monétaire engagé ne produirait pas encore ses effets d'ici la fin de l'année. Les signaux conjoncturels les plus récents sont mal orientés : dans l'industrie des biens d'équipement, le climat des affaires s'est établi à 94 en août, son plus bas niveau depuis la pandémie. De plus, la tendance prévue des investissements recule dans les services. En particulier, dans le secteur de l'information-communication, le climat des affaires est passé en dessous de sa moyenne de long terme en juillet 2024, pour la première fois depuis le printemps 2021 : alors qu'ils constituaient un soutien constant de la croissance française depuis la crise sanitaire, les investissements des entreprises françaises en logiciels semblent se gripper.

Du côté des ménages, l'investissement s'est replié au printemps pour le douzième trimestre consécutif (-1,1 %). Au second semestre, il se stabiliserait : leur investissement en logement neuf cesserait de reculer (traduisant avec retard la dynamique des mises en chantier), tandis que leur investissement en services, qui comprend les frais d'achat de logements anciens, se reprendrait un peu, porté par le

rebond de la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement en juillet 2024. Dans ce secteur, la baisse des taux d'intérêt se diffuserait rapidement et favoriserait une timide reprise du marché immobilier.

Croissance fragilisée

Au total, l'activité progresserait de +0,4 % cet été, soutenue par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques dont l'impact sur la croissance du trimestre est estimé à 0,3 point avant de se replier de -0,1 % par contrecoup à l'automne. Sur l'ensemble de l'année 2024, la croissance atteindrait +1,1 %, comme en 2023. L'élan pour 2025 serait faible : l'acquis de croissance fin 2024 s'élèverait à +0,2 %.

Plusieurs aléas sont susceptibles d'affecter ce scénario, à la hausse comme à la baisse. Sur le plan extérieur, la reprise de l'économie allemande ne cesse d'être repoussée : une sortie de l'ornière apporterait un soutien bienvenu, tandis qu'une entrée en récession franche freinerait les exportations françaises. En France, alors que la croissance est principalement portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques depuis trois trimestres, la situation politique reste un facteur important d'incertitude. Sur le plan budgétaire, l'orientation à court terme reste à préciser. Le contexte est également susceptible d'affecter le comportement des agents privés : du côté des ménages, les récents gains de pouvoir d'achat n'ont pas encore été consommés et les signaux conjoncturels témoignent pour l'heure d'une reprise modérée de la consommation ; quant aux entreprises, un attentisme relatif semble de mise mais les récentes fluctuations du climat des affaires attestent que les anticipations peuvent s'ajuster rapidement.

II LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2025

A. Présentation générale

Le projet de loi de finances pour 2025 est présenté à l'issue d'une procédure budgétaire bousculée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement. Le nouveau gouvernement, nommé le 22 septembre dernier, ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies massives sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros. Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 portera pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économies. Le tout représente un effort de 60 milliards, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB).

Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024). Il projette de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025. Ce dernier devrait atteindre 6,1% en 2024 (contre 4,4% initialement prévu par la loi de finances pour 2024). Pour 2029, l'exécutif projette un déficit sous les 3%.

Les mesures concernant les particuliers

Le projet de loi prévoit l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu. Ce barème est rehaussé de 2% afin de neutraliser les effets de l'inflation sur le niveau d'imposition des ménages.

Les ménages les plus aisés seront redevables d'une contribution différentielle sur les plus hauts revenus. Cette contribution visera les personnes les plus riches (revenu fiscal annuel dépassant 250

000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple), dont le taux d'imposition est en-dessous de 20%. Un peu plus de 24 000 foyers pourraient être concernés d'après les évaluations du ministère du budget. Ce dispositif s'appliquera durant trois ans et pourrait rapporter 2 milliards d'euros (Md€) en 2025.

En matière énergétique et de transports, plusieurs taxes sont rehaussées.

La TVA réduite sur les chaudières au gaz est supprimée. L'accise sur l'électricité (anciennement taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité -TICFE) a été réduite de 2022 à 2024 pour faire baisser les factures d'électricité des ménages et des entreprises pendant la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine. C'est ce qu'on a appelé le bouclier tarifaire sur l'électricité. La loi de finances pour 2024 a mis en œuvre la sortie progressive de ce bouclier fiscal et acté sa fin au 1er février 2025 afin de ramener l'accise sur l'électricité à son niveau d'avant crise, à ses tarifs normaux. Le PLF modifie ces tarifs et prévoit qu'ils seront modulés par arrêté du ministre du budget d'ici le 1er février 2025. Une baisse de 9% des factures d'électricité est cependant garantie aux consommateurs au tarif réglementé de vente (TRV ou tarif Bleu). La hausse de l'accise sur l'énergie doit engendrer 3 Md€ de recettes fiscales en 2025.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) sur les véhicules polluants est renforcée. Le malus CO2 sera abaissé de 5g/CO2/km en 2025 puis de 7g/CO2/km en 2026 et 2027. Pour cibler les véhicules les plus émetteurs, son tarif maximum sera parallèlement augmenté de 10 000 euros par an jusqu'en 2027. Le seuil de déclenchement de la taxe malus masse sera également abaissé, dès 2026, de 1 600 kg à 1 500 kg. En outre, dès 2025, le bénéfice de l'abattement dont profitent aujourd'hui tous les véhicules hybrides non-rechargeables sera limité aux seuls véhicules performants sur le plan environnemental. Ces mesures, qui visent aussi les véhicules des entreprises, devraient rapporter 300 millions d'euros de recettes fiscales à partir de 2026.

En matière de logement, le dossier de présentation du PLF précise que le prêt à taux zéro sera étendu sur tout le territoire pour les primo-accédants afin de faciliter l'accession à la propriété. Le projet de loi déposé au Parlement doit être amendé en ce sens par le gouvernement.

La fiscalité des locations de meublés est, par ailleurs, modifiée. Les contribuables relevant du régime de la location meublée non professionnelle (LMNP) peuvent déduire, sous certaines conditions, de leurs revenus locatifs imposables les amortissements liés à leur logement. Actuellement, ces amortissements ne sont pas pris en compte dans le calcul de la plus-value, en cas de revente. Cette niche fiscale, qui concourt à renforcer les investissements dans la location de courte durée type AirBnB et à accroître les tensions sur le marché locatif, est supprimée. A partir du 1er janvier 2025, les amortissements admis en déduction pour le calcul du revenu imposable seront, en cas de revente, réintégrés dans l'assiette de la plus-value imposable. Cette mesure doit rapporter 200 millions d'euros.

Le gouvernement a, de plus, annoncé qu'il déposera un amendement pour relever la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dès 2025.

Les mesures touchant les entreprises

Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est instituée temporairement. Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires atteignant ou dépassant 1 Md€ et qui sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette nouvelle contribution devrait rapporter 12 Md€ (8 en 2025 et 4 en 2026).

De même, les grandes entreprises de fret maritime seront soumises à une taxe exceptionnelle. 800 millions d'euros de recettes fiscales sont attendues d'ici 2026.

Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation sera par ailleurs mise en place pour les entreprises ayant un recours croissant à cette pratique et qui leur permet de distribuer une partie de leur excès de trésorerie à leurs actionnaires. Elle concernera les plus grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 Md€, pour toutes les opérations de rachat d'actions menées à partir du 10 octobre 2024.

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui devait être achevée en 2027, est reportée à 2030.

Un dividende exceptionnel sera demandé à EDF, qui est désormais détenu à 100% par l'État, dans le cadre du dispositif post-Arenh.

Plusieurs mesures pérennes visent à soutenir le monde agricole : renforcement de la déduction pour épargne de précaution, relèvement du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles...

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le gouvernement propose avant tout de réduire les dépenses. Sur le périmètre des dépenses de l'État, le projet de loi prévoit pour le moment une dépense totale sous norme de 490 Md€.

Un effort global de 21,5 Md€ est annoncé. 15 Md€ proviennent du gel de crédits ministériels à leur niveau de 2024.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire (avec 64,5 Md€) et la charge de la dette (avec 61,3 Md€) sont les deux premiers postes budgétaires de l'État. Le budget de la défense s'établit à 50,5 Md€, conformément à la trajectoire de la loi de programmation militaire. Le budget de la justice s'élève à 10,2 Md€ (près de 500 millions d'euros de moins que ce qui est prévu par la loi de programmation). Les crédits de la mission "sécurités" du ministère de l'intérieur sont portés à 17,3 Md€ (+3,5%). Les crédits "travail, emploi" sont ramenés à 21,4 Md€ (- 2,35 milliards), avec une rationalisation des aides à l'apprentissage.

Côté effectifs, des emplois seront créés notamment à la justice et aux armées. Plusieurs ministères perdront des postes, comme l'éducation nationale, les ministères du budget et du travail. Au total, les effectifs de l'État et de ses opérateurs diminueront d'environ 2 200 en 2025.

Le gouvernement a précisé, qu'au cours de la discussion budgétaire, il rehausserait les budgets de la justice et de l'intérieur. Les crédits du ministère du logement seront aussi réévalués pour maintenir la capacité d'action de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et le rendement de la mesure de réduction de loyer de solidarité à son niveau de 2024 afin de soutenir la production de logements neufs. La dotation versée à la Poste et les crédits en faveur de la restauration du patrimoine seront réajustés.

Un effort additionnel de 5 Md€ sera également introduit par un amendement du gouvernement. "Ces économies seront réparties entre l'ensemble des ministères, tout en veillant à préserver les secteurs concernés par des lois de programmation". Des structures ayant des activités proches seront regroupées et le fonctionnement de l'État et les normes seront, par ailleurs, simplifiés.

1,5 Md€ d'économies sera aussi imposé aux opérateurs de l'État.

Les mesures sur les collectivités locales

Le projet de loi prévoit une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en euros courants. Ils s'élèvent à 53,5 Md€.

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Md€. Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF. Un fonds de précaution pour les collectivités sera mis en place. Il sera alimenté par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, à l'exclusion des plus fragiles. Par ailleurs, le montant transféré de TVA aux collectivités sera gelé en 2025 à son niveau 2024, et le fonds de compensation de la TVA sera réduit.

B. Focus sur les articles impactant directement les collectivités territoriales

Principalement 14 articles du texte du PLF 2025 auront un impact direct sur les finances locales.

ARTICLE 7 : Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations

Cet article du PLF 2025 adapte les tarifs normaux d'accise en sortie de bouclier tarifaire afin de garantir au consommateur une baisse de 9 % du tarif réglementé de vente en 2025 à partir du 1er février. Il permet également de simplifier et de sécuriser quatre dispositifs : la péréquation territoriale entre le territoire continental et les zones non interconnectées, la péréquation entre les zones rurales à urbaines assurée par les aides à l'électrification rurale, le financement des régions et d'Île-de-France Mobilité par les majorations d'accise sur les gazoles et les essences, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux offres de fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

ARTICLE 15 : Report de trois ans de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le présent article prévoit de reporter de trois années la poursuite de la trajectoire de suppression définitive de la CVAE, d'ici à 2030.

ARTICLE 16 : Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels

Il rétablit à compter des impositions dues au titre de 2023, un « planchonnement » figé calculé selon la situation des locaux au 1er janvier 2017.

ARTICLE 27 : Intégration des communes anciennement classées en zone de revitalisation rurale dans le nouveau zonage France ruralités revitalisation et prorogation du dispositif d'exonérations fiscales et sociales dans les bassins d'emploi à redynamiser

Il permet aux 2 168 communes perdant le bénéfice du régime des ZRR au 1er juillet 2024 de bénéficier en contrepartie, à cette même date et jusqu'au 31 décembre 2027, des effets du dispositif des zones FRR. L'article modifie également les modalités de classement en FRR +. Enfin, afin de soutenir l'emploi dans les communes concernées, le présent article proroge jusqu'au 31 décembre 2027 le dispositif des exonérations dans les bassins d'emploi à redynamiser.

ARTICLE 29 : Fixation pour 2025 du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement

Cet article fixe le montant (27 244 686 833 €) de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des variables d'ajustement pour 2025.

ARTICLE 30 : Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le dispositif procède à un abaissement du taux et exclut les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible.

ARTICLE 31 : Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales

Le présent article reconduit exceptionnellement pour l'exercice 2025 les montants de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versés en 2024 aux collectivités locales qui en sont affectataires, en prenant pour valeur de référence la dynamique fiscale de l'année précédente, en lieu et place de celle de l'année en cours.

ARTICLE 32 : Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Cet article évalue les prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales en 2025 à un montant de 44,189 Md€. Il tire par ailleurs les conséquences de l'extinction, dans un contexte où les prix de l'énergie reviennent à la normale, de deux dispositifs de soutien exceptionnel aux collectivités territoriales créés lors de la crise de l'inflation et des prix de l'énergie

ARTICLE 35 : Versement d'avances remboursables aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution

Il vise à instaurer un mécanisme d'avances remboursables pour les collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution. Le versement de ces avances est subordonné à la conclusion d'une convention avec les administrations concernées des ministères en charge des finances et de l'outre-mer voire des collectivités territoriales prévoyant les modalités de remboursement encadrées et, le cas échéant, un protocole d'accompagnement.

ARTICLE 36 : Réforme du financement du compte d'affectation spéciale Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Cet article constitue le volet budgétaire de la réforme du financement du compte d'affectation spéciale (CAS) Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (Facé). Il remplace donc la référence à la contribution devant être supprimée par la mention de la fraction du produit de l'accise sur l'électricité qui le financera désormais.

ARTICLE 37 : Minoration et affectation d'une fraction des recettes de la première section du compte d'affectation spéciale "Contrôle de la circulation et du stationnement routiers"

Cet article a pour objectif d'affecter une partie des recettes de la première section du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routier » à l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTAI). Cette affectation vise à financer les dépenses supportées par l'ANTAI liées à la mise en œuvre de l'article 53 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (dite loi « 3DS »), qui ouvre aux collectivités et à leurs groupements la possibilité d'installer des dispositifs de contrôle automatisé.

ARTICLE 61 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Cet article comprend plusieurs évolutions des modalités de répartition de la DGF des communes, des EPCI à fiscalité propre et des départements, ainsi que des ajustements relatifs aux autres dotations de l'État et aux dispositifs de péréquation horizontale.

ARTICLE 62 : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le présent article tire les conséquences de l'article 240 de la loi de finances pour 2024 qui a remplacé dans le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) le produit perçu par le bloc communal au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue en compensation de la suppression de cet impôt. Le présent article inclut cette même fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées prises en compte comme référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC, et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024. Il tire également les conséquences de la décision n° 2024-1085 QPC du Conseil constitutionnel, qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du FPIC entre les communes membres d'un même établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris (MGP).

ARTICLE 64 : Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales

Il tend à instituer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales. Celui-ci prend la forme d'un fonds abondé par les prélèvements sur le montant des impositions revenant aux communes, aux départements, aux régions et à leurs établissements publics à fiscalité propre, et dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Il est également prévu une règle

d'exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges tels que mesurés dans le cadre des dispositifs de péréquation sont les plus dégradés. Par ailleurs, cet article dispose que les sommes mises en réserve une année donnée, abondent les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale.

La Communauté Urbaine du Havre estime cette contribution à hauteur de 3,3 M€.

Autres : Dans le Projet de Loi de finances de la Sécurité Sociale

Deux points sont préconisés par le gouvernement :

- L'augmentation de 4 points des contributions de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) : la ville de Montivilliers l'estime à 240 K€ pour 2025
- Le passage de de 3 jours de carence au lieu de 1 pour les fonctionnaires

III – LA VILLE DE MONTIVILLIERS

A. Le budget principal

1. L'analyse des grands équilibres

Lors de l'établissement du budget 2025, l'année 2024 n'est pas terminée. Les montants inscrits pour 2024 sont à prendre avec prudence car ce ne sont que des estimations de projections de la consommation des crédits d'ici le 31/12/2024, ratios qui devront être à nouveau analysés sur la base des comptes administratifs.

	Rétrospective				Prospective		
	2020	2021	2022	2023	2024 (BP au DOB)	2024 (CA projeté)	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 731 558	21 138 023	22 734 720	23 497 595	21 396 930	21 795 782	22 137 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 880 344	18 786 932	20 889 187	18 939 303	20 240 930	20 420 667	20 937 000
Epargne de gestion	2 880 372	2 341 932	667 252	4 555 812	1 607 000	1 614 805	1 520 000
Intérêts de la dette	244 459	198 135	154 559	175 507	451 000	239 690	320 000
Epargne brute	2 635 914	2 143 797	512 693	4 380 305	1 156 000	1 375 115	1 200 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 431 872	1 355 040	1 309 051	996 402	1 155 000	991 422	1 170 000
Epargne nette	1 204 042	788 758	- 796 358*	3 383 903	1 000	383 693	30 000
Total des recettes réelles d'investissement	3 269 260	2 366 124	2 087 291	3 654 566	4 302 320	5 112 320	5 330 400
Total des dépenses réelles d'investissement	5 845 822	4 092 728	4 453 549	6 885 285	6 011 320	5 642 542	6 610 400

Fonds de roulement en début d'exercice	3 191 668	3 466 320	3 984 980	3 464 255	2 236 791	4 791 827	5 636 720
Résultat de l'exercice	274 652	624 486	- 520 725	1 327 572	- 553 000	844 893	- 80 001
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 466 320	4 090 807	3 464 255	4 791 827	1 683 791	5 636 720	5 556 720
Pour information							
Capital Restant Dû cumulé au 31/12 tous budgets (hors nouveaux emprunts 2024-2025)	11 037 020	9 821 924	10 604 389	11 314 642	9 819 783	12 004 783	11 287 753
Capital Restant Dû cumulé au 31/12 tous budgets (avec nouveaux emprunts 2024-2025 simulés)					14 966 450	13 004 783	15 837 753

Capital Restant Dû cumulé au 31/12 Uniquement BP (hors nouveaux emprunts 2024-2025)	7 917 249	7 132 210	5 823 159	7 141 757	6 265 335	8 450 335	8 362 190
Capital Restant Dû cumulé au 31/12 Uniquement BP (avec nouveaux emprunts 2024-2025)					11 412 001	9 450 335	12 912 190

*** A noter sur 2022 l'impact important de l'annulation d'écritures à hauteur de 1 409 441.94 € liée à la régularisation de la ZA Epaville supportée en dépenses de fonctionnement en 2022 constituant une dépense exceptionnelle impactant de manière importante notre niveau d'épargne. Sans cette régularisation ponctuelle, l'épargne nette aurait été de + 613 083 €.**

L'attention portée aux charges de gestion courante, notamment avec l'explosion de fluides qui débute fin 2022 puis impacte pleinement l'année 2023 et 2024. Malgré une stabilisation des prix à un niveau important, une diminution sur 2025 devrait être amorcée, cependant il est nécessaire de rester prudent sur ce point.

Le document ci-dessus présente 2 situations pour l'année 2024. Une première qui est le vote du budget primitif 2024 lors du DOB et voté en décembre 2023, puis une projection du CA 2024 faite à partir des éléments à disposition à mi-octobre 2024. A noter qu'au vu des estimatifs passés les estimations de résultats sont particulièrement prudentes. Néanmoins comme stipulé en introduction chaque année, il est nécessaire de le prendre avec prudence car il est toujours délicat de simuler un résultat avec un trimestre restant. L'estimation de résultat est délicate en année classique, mais l'est d'autant plus sur 2024 avec la continuité de l'impact de la crise énergétique, inflationniste auquel s'est rajoutée une incertitude politique nationale plus forte depuis les élections législatives 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement sur 2025 connaîtrait à l'échelle nationale une stabilité relative car elle resterait à hauteur de 27.2 Milliards d'euros. Ce qui est loin de couvrir l'inflation, ni même de rattraper la perte de dynamisme constatée depuis plusieurs exercices. Cependant les efforts consentis par la Ville de Montivilliers restent actés. De plus la réforme de la Taxe d'Habitation ne permet plus de bénéficier d'un dynamisme de base fiscale. Depuis 2021, vu le coefficient correcteur de 0.875768 appliqué à Montivilliers cela signifie que 12.42 % de la TFB payée par les Montivillons sur la ligne d'imposition de la commune (soit environ 1,7 M€) ne vient pas financer la Ville. Les 1,7M € servent à financer d'autres communes pour lesquelles leurs contribuables peuvent conserver leurs services sans en subir le coût.

Cependant, comme observé par la Chambre régionale des Comptes pour la période 2013-2017, les tendances des charges et des recettes de gestion courante continuent de provoquer un effet ciseau qui impacte négativement l'évolution de la capacité d'autofinancement.

Malheureusement, la tendance est confirmée au vu du réalisé conforme aux prévisions 2024. A noter le maintien d'une épargne nette avec un prévisible au DOB 2025 de 30 000 € contre 1 800 € au DOB 2024 qui a évolué au CA projeté 2024 vers une épargne nette positive de 383 693 € au vu des prévisions budgétaires, du fait essentiellement de la diminution de l'emprunt d'équilibre acté lors du budget supplémentaire.

Le résultat de l'exercice estimé à 844 893 €, liés en grand partie à l'inscription du BS 2024 d'un autofinancement à hauteur de 3 067 000 € couvert par le résultat reporté. Ce choix d'autofinancement a notamment permis de minorer le recours à l'emprunt 2 000 000 € sur 2024 (pour rappel Prévision au BP 2024 de 3 000 000 € ajusté au BS 2024 à 1 000 000 €).

L'augmentation des recettes de fonctionnement prévue sur 2025 par rapport à 2024 est due essentiellement à la revalorisation des bases de TFB prévisible selon le PLF 2025 (2% de majoration) et l'ajustement de différentes recettes.

Au vu du cycle d'investissement, la ville a diminué son niveau d'endettement en 2020, 2021 et 2022 puis comme pour 2023 et 2024 devra recourir à l'emprunt en 2025.

Pour rappel, la ville de Montivilliers vote son budget en décembre N-1, sans prendre en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur. Le résultat de la colonne « 2024 (CA projeté) » prend en compte le résultat de fonctionnement de l'année 2023 (fonds de roulement en début d'exercice).

De plus, la collectivité va devoir supporter à compter de 2025 les charges induites des investissements réalisés.

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes publié le 29 avril 2019, portant sur les exercices 2013 à 2017, soulignant l'écart moyen de 15% en fonctionnement entre les inscriptions budgétaires et les dépenses constatées au compte administratif, une démarche a été initiée en 2021 pour tendre à répondre à cette attente d'amélioration de la sincérité des prévisions budgétaires. En 2022, cette démarche a été de nouveau reconduite en laissant apparaître un faible écart sur les dépenses réelles de fonctionnement entre les réalisations 2022 et le prévisionnel 2023. En 2023, 2024 tout comme en 2025 plus que jamais au vu des crises successives impactant la ville, l'élaboration budgétaire 2025 et l'ouverture des crédits 2025 ont été réalisées au plus près des besoins des services.

La Ville de Montivilliers rend de nombreux services à la population illustrés par le ratio (Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population) qui s'élève sur la base des prévisions 2024 à 1 324 € contre une moyenne nationale de 1 203 €. Cet indicateur illustre la volonté de la Ville depuis de nombreux exercices de mettre en place des services de proximité importants auprès des Montivillonnais cependant cet écart de 121 € par habitant représente un total de 1 925 691 €

En contrepartie le ratio (Dépenses brutes d'équipement / population) pour Montivilliers est moins fort que la moyenne, car il s'élève sur la base des prévisions 2025 à 241 € par habitant contre une moyenne nationale de 364 €. A noter que l'effort d'investissement (écart de -123 € par habitant par rapport à la strate) soit 1 954 497 € d'investissement de la ville par rapport à la strate se rapproche du manque d'autofinancement constaté juste avant (écart de 121 € par habitant par rapport à la strate). Cependant ce ratio annuel est à relativiser au vu de la variation du rythme des investissements.

L'équilibre budgétaire reste fragile, à souligner que tout comme les précédents exercices cet équilibre a été réalisé sans recours à une hausse des taux de fiscalité.

En effet, il semble important de trouver des marges de manœuvre pour financer les investissements, mais surtout pour faire face aux injonctions contradictoires de l'État envers les collectivités (exemple : sollicitation de rationalisation des dépenses tout en annonçant l'augmentation de 4 points de % des cotisations retraite des fonctionnements soit un coût de 240 K€ estimé pour 2025 pour Montivilliers). Il convient également de prendre en compte les incertitudes et l'impact que les lois de finances des exercices à venir pourraient avoir sur les finances des collectivités. L'État sous-couvert de l'autonomie des collectivités, n'assume pas la remise en cause des services publics locaux de proximité pourtant indispensables à la population.

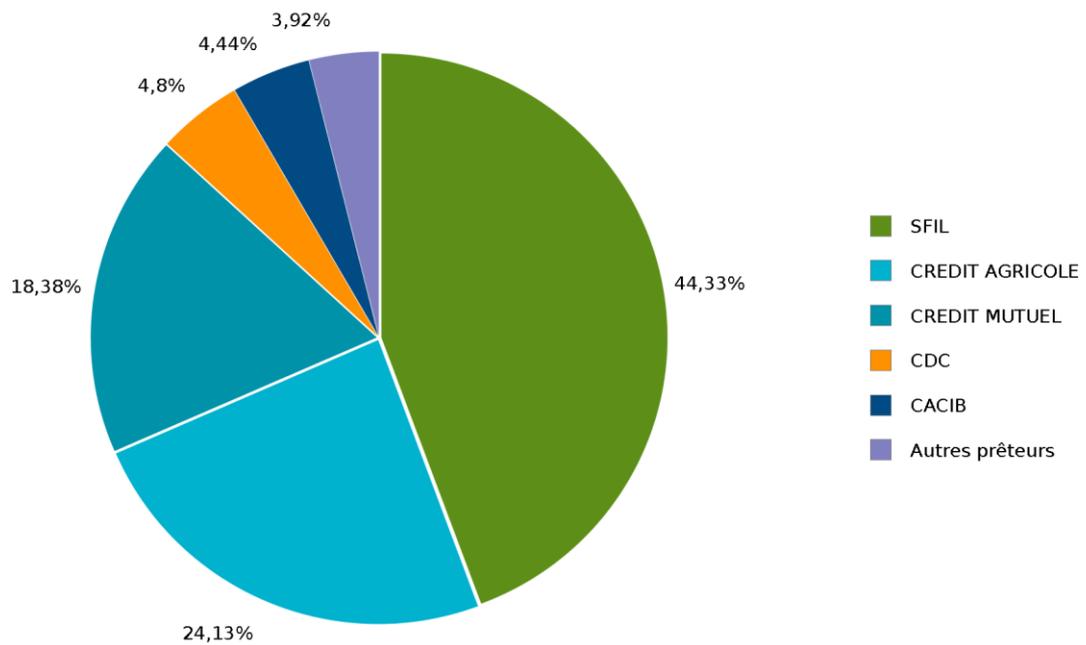
Comme indiqué lors du ROB 2022, 2023 et 2024, il semble indispensable que la Ville tende à retrouver une capacité d'autofinancement à hauteur de sa strate ceci afin de pouvoir mener à bien les différents projets structurant pour la collectivité.

Pour cela au cours de 2025, la ville sera amenée à continuer à s'adapter au nouveau contexte économique touchant l'intégralité des collectivités.

2. La dette et son évolution

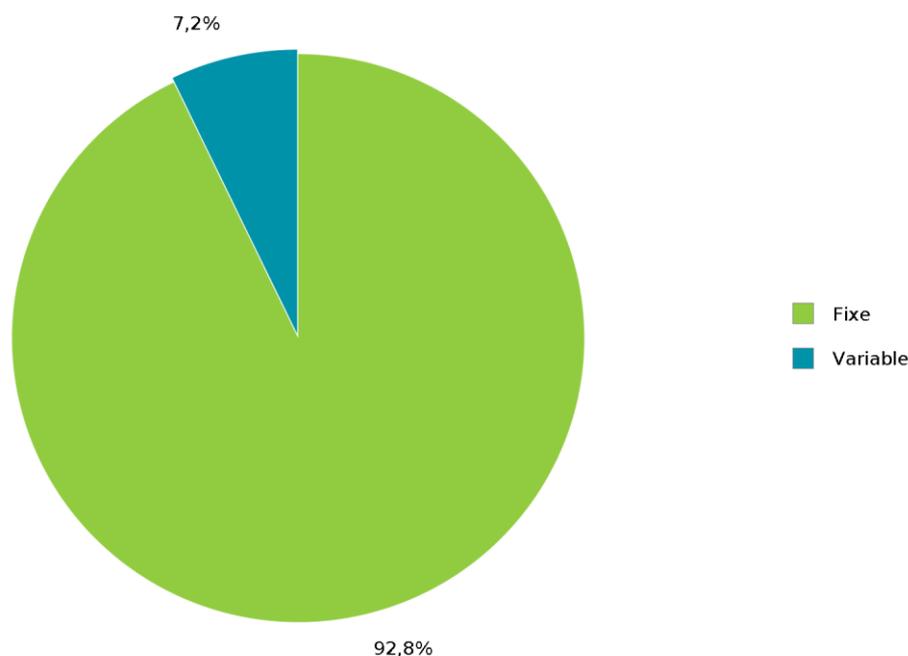
Tous budgets confondus, la situation de la dette de la ville est saine. L'ensemble de ses emprunts sont classés en 1A selon la charte Gissler et on note une diversité des prêteurs.

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 321 796 €	44,33 %
CREDIT AGRICOLE	2 896 315 €	24,13 %
CREDIT MUTUEL	2 206 703 €	18,38 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	576 212 €	4,80 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	533 333 €	4,44 %
Autres prêteurs	470 424 €	3,92 %
Ensemble des prêteurs	12 004 783 €	100,00 %



La dette de la ville de Montivilliers est répartie chez six prêteurs différents.

L'analyse un peu plus précise de la dette nous permet de remarquer que la ville de Montivilliers a fait le choix de sécuriser au maximum ses emprunts en recourant à des taux fixes, 93% de l'encours de dette de la ville est à taux fixe. Ce qui constitue un avantage pour la ville lorsque les taux sont remontés lors des derniers exercices mais aussi sécurise grandement la collectivité.



Partant de cette analyse, la ville a eu recours par 1 fois à l'emprunt sur l'année 2024. (Non inclus dans les éléments ci-dessus)

Une consultation en cours sur le budget principal pour 1 000 000€ afin de subvenir aux dépenses d'investissement 2024.

Profil d'extinction de la dette consolidée :

Dette par année :

	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	12 455 139 €	10 922 336 €	9 481 928 €	8 195 569 €	7 093 164 €	2 802 680 €
Capital payé sur la période	1 609 859 €	1 651 030 €	1 334 449 €	1 286 924 €	1 087 396 €	700 060 €
Intérêts payés sur la période	291 326 €	* 254 292 €	* 214 851 €	* 185 281 €	* 155 584 €	* 67 345 €
Taux moyen sur la période	2,33 %	2,18 %	2,13 %	2,10 %	2,13 %	2,31 %

*simulé partiellement du fait des taux variable

En conclusion, il faut rappeler que la ville de Montivilliers (avec sa population notifiée sur sa fiche DGF de 15 809 habitants) est légèrement moins endettée que les communes de la même strate. Son encours par habitant au 31/12/2024 tous budgets, sera de 759 € (ou 825 € en incluant la dette en cours de consultation) contre 820 € au niveau national.

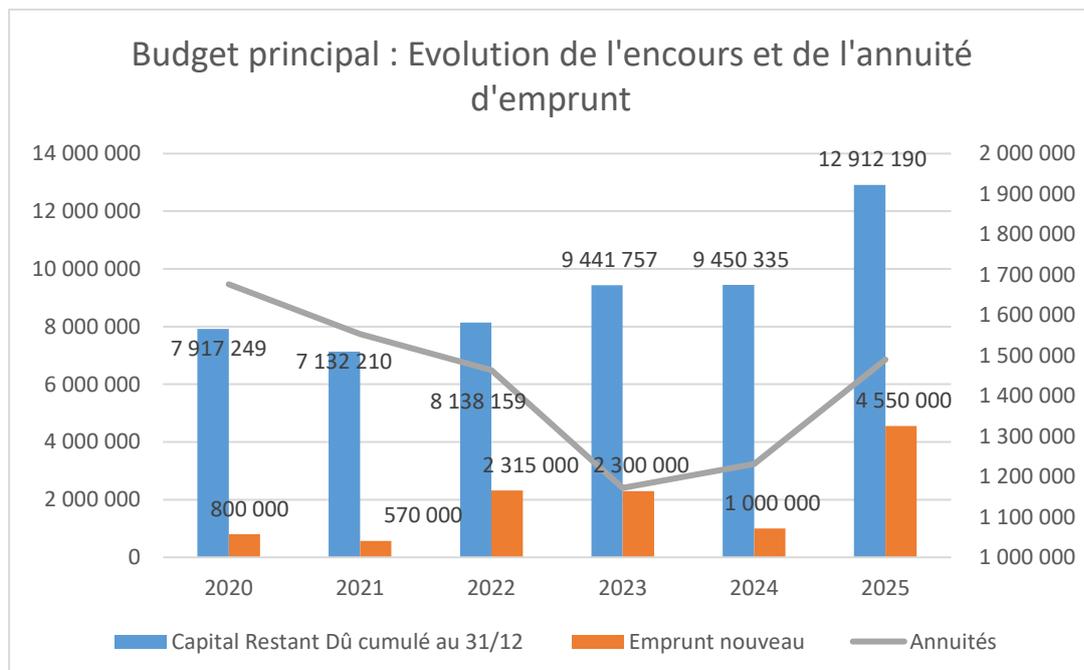
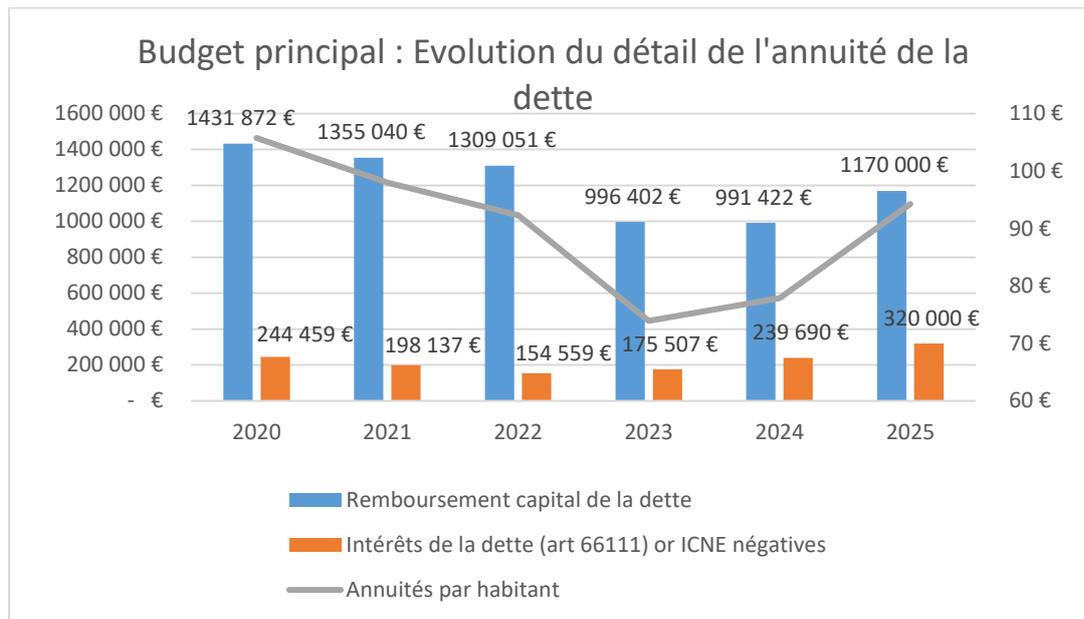


Le ratio de désendettement (CRD Dette/Epargne brute) s'établit à 8,73 au 31 décembre 2024 (ou 9,41 en incluant la dette en cours de consultation) contre 4,19 ans au 31 décembre 2020. Du fait du recours à la dette ainsi que de la minoration de l'épargne brute.

Son taux d'endettement (CRD Dette/RFF) s'établit à 55,08% au 31 décembre 2024 (ou 59,67% en incluant la dette en cours de consultation) contre 57.9 % au niveau national.

Cependant il est important de souligner que cette dette est répartie sur le Budget Principal et le BA Eco Quartier.

La dette du budget principal au 31 décembre 2024 sera de 8 450 335 € (ou 9 450 335 € en incluant la dette en cours de consultation).



Les ratios du Budget principal au 31/12/2024 étant les suivants :

- Dette par Habitant : 535 € (ou 598 € en incluant la dette en cours de consultation)
- Ratio de désendettement : 6.15 (ou 6.87 en incluant la dette en cours de consultation)
- Taux d'endettement : 38.77 % (ou 43.36 % en incluant la dette en cours de consultation)

Ces indicateurs illustrent qu'intrinsèquement le niveau de dette n'est pas problématique, cependant il est nécessaire d'attirer l'attention sur le niveau de l'épargne brute afin qu'elle puisse rembourser les emprunts en cours et futurs.

3. L'évolution de la fiscalité

Conformément à l'engagement pris devant les Montivillons, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2025. L'évolution des bases étant indexée sur l'inflation réelle depuis la loi de Finances 2018. L'Etat, par le projet de loi Finances 2025, n'a pas fait mention d'une éventuelle autre revalorisation des bases imposables.

La réévaluation des bases imposable a été prudente dans notre équilibre budgétaire : en effet, le ROB et l'équilibre du BP 2025 étant préparés dans le même temps que la parution de la loi de finances 2025 (fixant l'évolution de l'inflation autour de 2 à 2,5 %), l'augmentation des bases fiscales a été estimée entre 1.97 % et 1.98 %.

En cas de majoration supplémentaire, cet ajustement sera effectué lors du BS au vu des états prévisionnels de fiscalité qui seront fournis par la DDFIP à la ville. Ajustement qui pourrait ainsi permettre :

- soit de compenser d'autres recettes qui pourraient être ajustées à la baisse, telle que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle,
- soit prévoir des dépenses imprévues permettant de faire face à d'éventuels sinistres,
- soit comme pratiqué lors du Budget Supplémentaire en 2022, 2023 et 2024 de minorer le recours à l'emprunt.

A compter de 2021, le produit de la taxe d'habitation a été compensé, à l'euro près, par la part départementale de produits sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant la ville ne perçoit pas l'intégralité des produits de l'ex TFB du département alors même que les Montivillons continuent de la payer (voir paragraphe dans III A 1).

Le tableau ci-dessous informe de la prévision de la perception de la fiscalité directe, de la ville pour 2025.

B – Les orientations budgétaires

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers les projets de loi de finances initiale et de la sécurité sociale continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable et renforcée en 2025.

L'inflation généralisée ces deux dernières années et le niveau de prix atteint continuent d'impacter la totalité des actions municipales.

Les orientations du Projet de loi de Finances indiquent malheureusement que le nouveau Gouvernement comme l'ancien n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action et envisage même de les réduire.

L'Etat acte une relative stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui à la fois ne couvre pas l'inflation de 2022 de 7.1 %, de 2023 de 4.9 % ainsi que celle de 2024 estimé à 2 %, ni même les hausses successives de la valeur du point d'indice ainsi que l'augmentation de 4 points de % des cotisations retraite des fonctionnaires annoncé au PLF2025. Plutôt que de rehausser ses concours aux collectivités pour les aider à faire face aux conséquences des inflations et soutenir les habitants, l'Etat devrait probablement à nouveau demander des efforts aux collectivités qui impacteront la Ville de Montivilliers, soit directement, soit indirectement via la baisse de moyens de la Communauté urbaine. Tout en stigmatisant le niveau de dépense, notamment de personnels, du bloc municipal, ce sont bien des décisions de l'Etat qui impactent de manière obligatoire ces mêmes dépenses de personnels : les hausses de cotisations retraites prévues au PLFSS 2025 représenteront une dépense supplémentaire de l'ordre de 240 K€ soit l'équivalent en moyenne de 8 ETP.

En 2025, La Ville maintiendra à nouveau l'engagement de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnais déjà grevé par la situation économique. C'est la raison pour laquelle, cette année encore, les tarifs municipaux ne connaîtront pas de réévaluation.

Pour faire face aux dépenses, la Ville poursuit un effort de sobriété qui va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée de manière responsable pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Si la maîtrise de la dépense salariale est impactée en 2025 par la forte augmentation des cotisations retraites, elle se fait aussi avec la volonté de concourir à la qualité de vie des agents. Ainsi, la contribution obligatoire à l'assurance-prévoyance se fera à hauteur de 15 € par mois, au-dessus du seuil de 7 € rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

Les orientations budgétaires traduisent également la volonté de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables. Cela se traduit notamment par l'augmentation de la subvention au CCAS pour répondre aux besoins, notamment à l'attention de nos aînés et le niveau de service offert en résidence autonomie sans augmentation tarifaire. La Ville poursuivra ses efforts en matière d'adaptation et au maintien de l'autonomie, comme à la lutte contre la précarité.

- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, du don d'un livre aux enfants des classes maternelles, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Ville dans le cadre périscolaire et l'accueil de loisirs. L'action sera également déployée sans augmentation tarifaire.
- De consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Ville et de ses quartiers, comme au travers de l'éducation artistique, de l'accès à la lecture publique, du maintien de la gratuité de la bibliothèque mais aussi du maintien des tarifs et d'une offre importante de rendez-vous culturels gratuits.
- De soutenir la vie associative et l'engagement dans la participation bénévole des Montivillonnaises et des Montivillonnais. L'enveloppe des subventions aux associations sera reconduite sans baisse. Au-delà du volume de subventions aux associations, il convient de rappeler l'importance des équipements mis à disposition de la vie associative, qu'il s'agisse des équipements sportifs ou autres salles.
- De poursuivre la mise en œuvre de notre plan climat-air-énergie à l'échelle communale ainsi que notre stratégie de résilience en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique comme à la préservation de la biodiversité.
- De prévoir, comme pour toutes les communes, l'adaptation de l'ensemble du patrimoine de la ville. Cela concerne à la fois l'entretien des édifices culturels relevant de la responsabilité de la Ville, mais aussi l'ensemble des bâtiments publics ayant pour la plupart été construits dans les années 60 et nécessitant une rénovation, dont l'infrastructure peut être obsolète.
- Cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation de notre patrimoine continuera de guider nos projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, avec notamment le projet de la nouvelle école maternelle initié en 2023 : la phase de reconstruction débutera en 2025.

Les autres opérations consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées telles que l'aménagement intérieur de l'Abbaye ainsi que des travaux sur la structure pour une réouverture au public souhaitée à la rentrée 2025, la continuité des travaux de défense incendie ainsi que d'accessibilité de nos bâtiments, puis la continuité des travaux sur nos différentes écoles. Après de multiples constats de détérioration de l'église abbatiale, l'équipe municipale a fait le choix de s'atteler à sa rénovation avec un diagnostic structurel co-financé par la DRAC. A cet effet, au Budget Supplémentaire 2024, une provision avait été inscrite avec comme objectif d'initier ce chantier d'ampleur en commençant par la toiture.

En dépit des contraintes financières, le budget 2025 doit conduire à poursuivre les actions volontaristes de notre plan de rénovation énergétique des bâtiments.

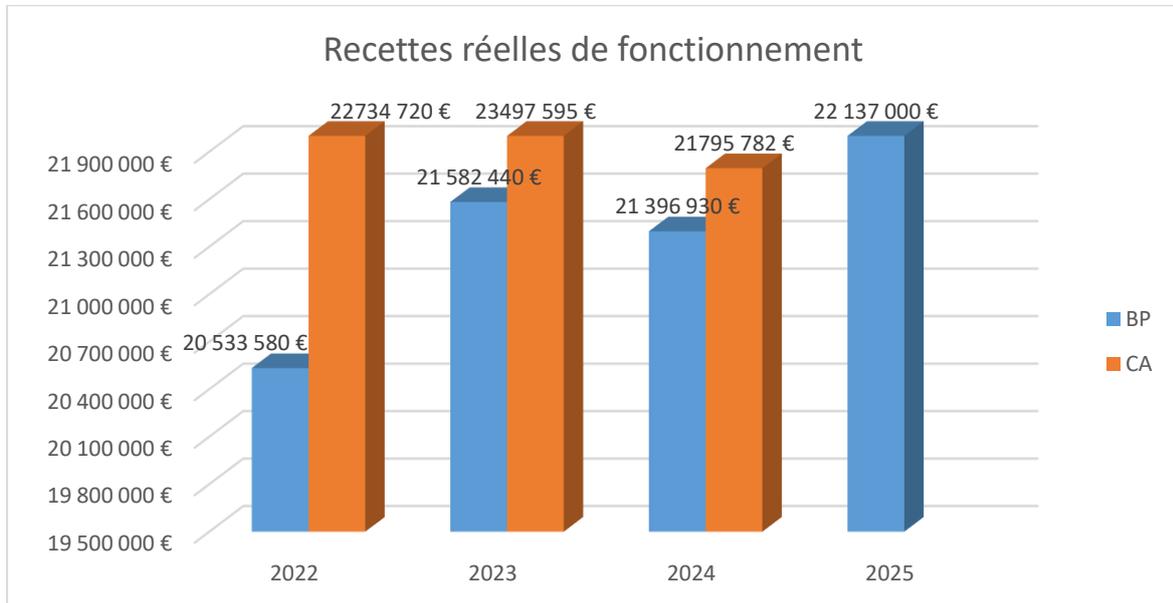
1. L'esquisse budgétaire

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	Hypothèses
 FONCTIONNEMENT			
011 Charges générales	4 754 000		
012 Salaires	12 847 000		
014 Atténuation de produits	328 000		
022 Dépenses imprévues	0		
65 Participations	1 325 000		
65 Subvention de fonctionnement CCAS et BP annexe restauration en RPA (valorisation des services)	1 332 000		
66 Intérêts des emprunts	320 000		
67 Charges exceptionnelles	15 000		
68 Dotations aux provisions	16 000		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	1 400 000		
Virement à l'investissement (023)	560 000		
Impôts et taxes (73 + 731)		16 625 500	
Dotations (Etat + Département) (74)		3 552 900	
Produits des services et du domaine (70)		1 860 100	
Autres produits de gestion courante (75)		68 500	
Autres recettes (att charges, prod finan, except))		30 000	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)		760 000	
TOTAL	22 897 000	22 897 000	
 INVESTISSEMENT			
021 Virement de la section de Fonctionnement		560 000	doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser (021+040)
040 Opérations d'ordre	760 000	1 400 000	
041 Opération patrimoniale	500 000	500 000	
024 Cessions		80 000	
27 autres immobilisation financières	837 000		Dépenses : Avances remboursables au BA,
1641 Capital des emprunts à rembourser	1 170 000		
165 Dépôts et cautionnements	400	400	
020 Dépenses imprévues			
10 F.C.T.V.A et taxe d'aménagement		280 000	
204 Subvention d'investissement	796 000		AC négative car transfert de charges suite création CU + Ravalement de façade et autres subventions d'équipements
Dépenses d'équipement 20 + 21 + 23	3 807 000		Crédits des services + PPI Au sein aux opérations : 2 788 500 € Hors opérations : 1 018 500€
13 Subvention d'investissement		500 000	Crédits des services + PPI Au sein d'opérations : 0 € Hors opérations : 500 000 €
16 Emprunt de l'exercice		4 550 000	
TOTAL	7 870 400	7 870 400	

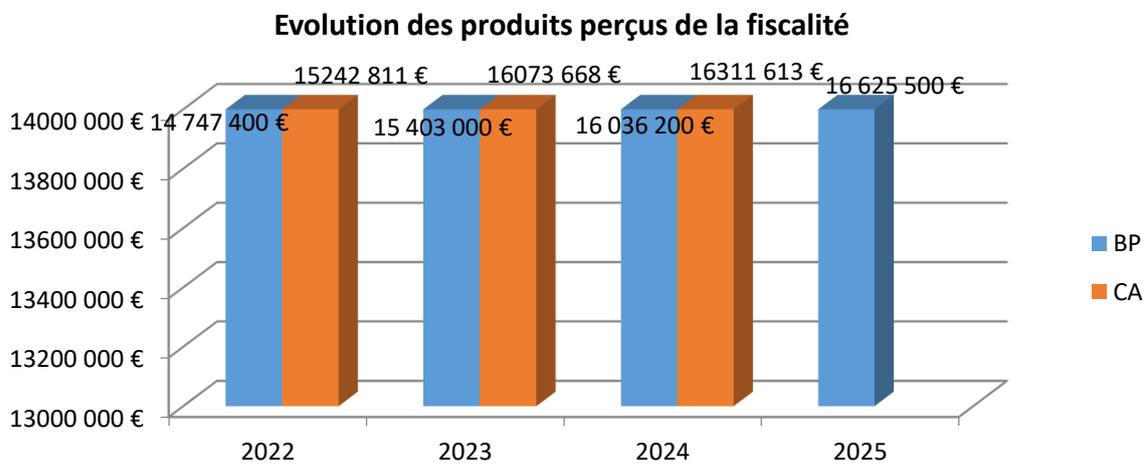


2. La section de fonctionnement

A. Les principales recettes de fonctionnement



La fiscalité

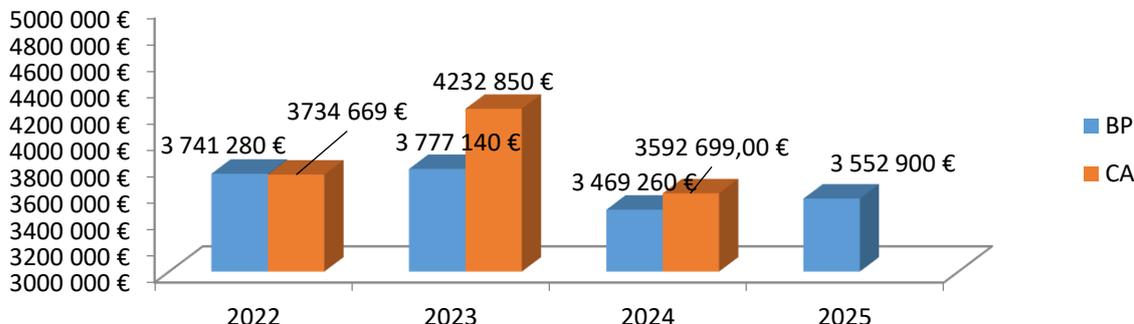


Conformément aux engagements du Conseil Municipal, le choix pour 2025 est de ne pas modifier les taux des contributions directes. Les produits des contributions directes sont donc anticipés avec prudence. Le projet de budget primitif prévoira une stabilisation du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources).

L'évolution entre 2024 et 2025 s'explique par la revalorisation des bases de taxe foncière tel que préalablement indiqué.

Les dotations

Evolution des dotations perçues



L'écart constaté entre le BP 2021 et CA projeté est lié notamment à la perte des ex-allocations compensatrices versées par l'Etat aux collectivités préalablement sur les dégrèvements de TH qui sont désormais compensés par l'encaissement de la TF du département.

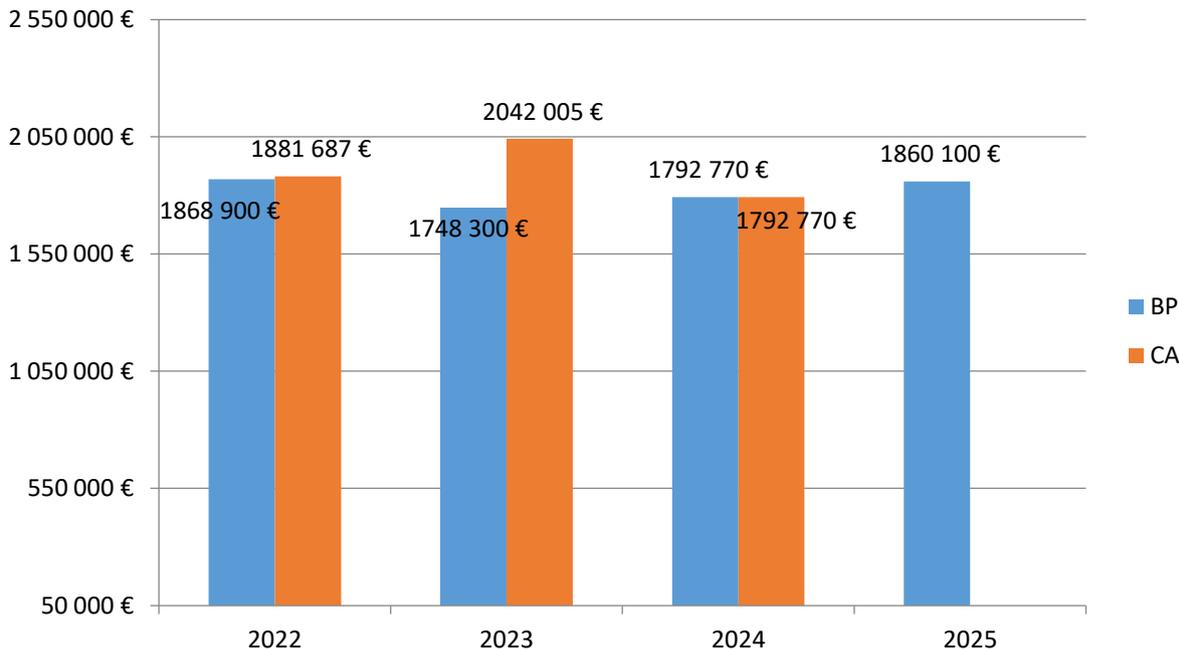
Sur les dotations est constaté un tassement global entre 2023 et 2024 du fait de la prudence sur des dotations de l'Etat.

A noter que dans l'écart entre le prévisionnel 2023 et le réalisé était initialement prévue la perte des recettes liées aux contrats aidés qui avait été neutralisée lors du vote du BP2023 par une estimation de la recette du bouclier tarifaire. Concernant ce bouclier, au vu des premiers critères comme évoqué au Budget supplémentaire, la Ville ne semblait pas éligible ce qui explique le retour au BP 2023 à un niveau de 3 469 K€. Enfin entre le prévisionnel de réalisation de 2024 et 2025, est constaté une légère diminution d'environ 40 K € du fait de la prudence sur le niveau des dotations de l'Etat.



Les produits de services

Evolution des produits des services

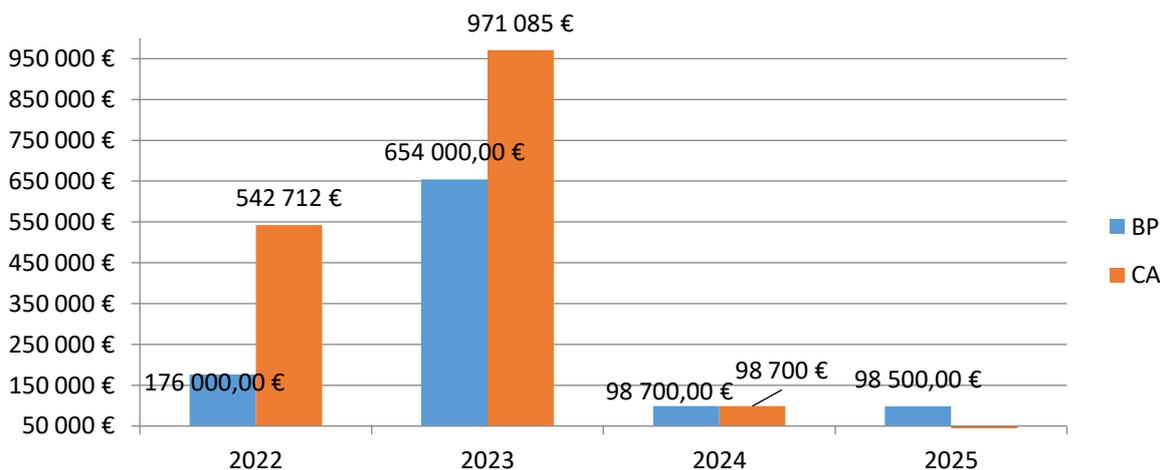


L'évolution des produits de services est relativement stable entre 2022 et 2025. Les écarts et la perte de dynamisme sur les recettes entre 2021 et 2023 émanent principalement de l'élément suivant :

- Augmentation des produits de la restauration collective du fait de la création de nouvelles tranches tarifaires afin de corriger une injustice tarifaire historique.

Les autres recettes

Evolution des autres recettes hors 775



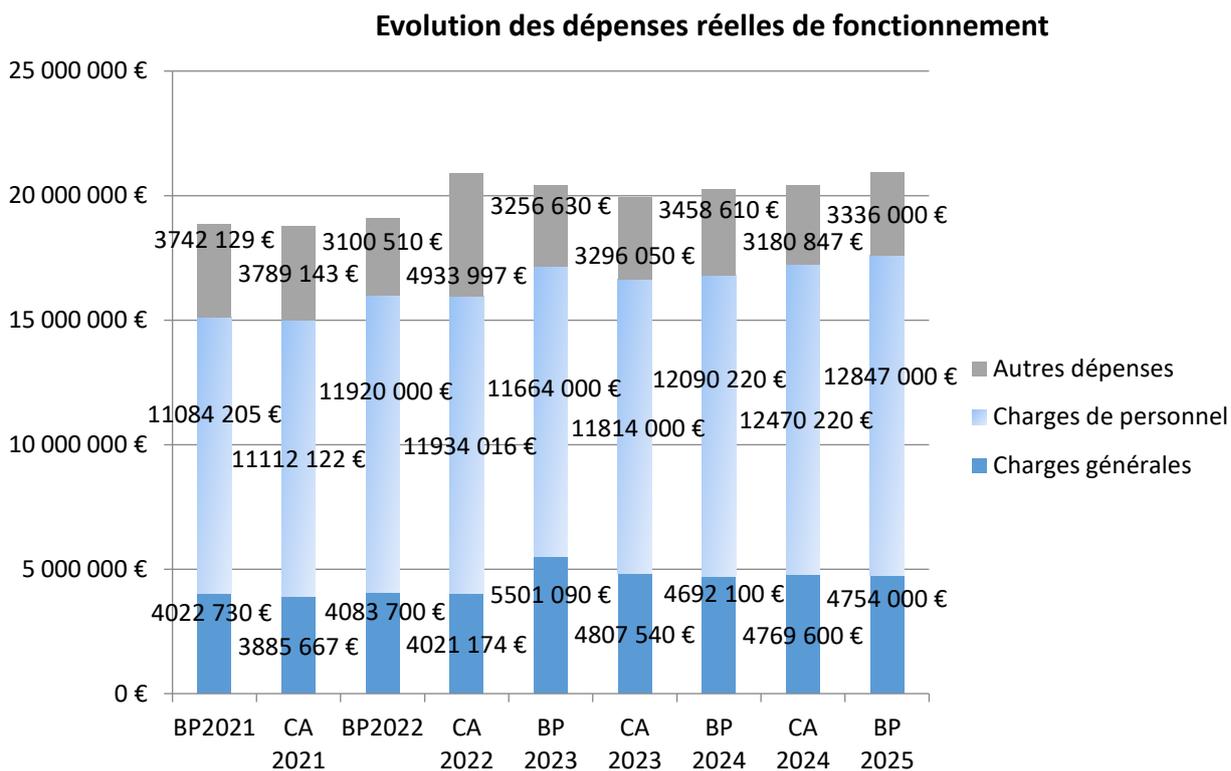
Elles comprennent les recettes autres que les produits de service (revenus locatifs, remboursement sur rémunération de personnel, produits exceptionnels hors cession, ont été rajoutées les reprises sur provision...).

L'évolution de ces recettes est variable d'année en année, due aux produits exceptionnels d'indemnité d'assurance non prévisible.

Au-delà des explications d'évolution entre exercices 2022 à 2024 stipulées dans les précédents ROB, l'écart le plus significatif est celui entre 2022 et 2023 qui est dû essentiellement aux éléments sur le chapitre 78 :

- En 2022 était prévu 80 K € de reprise de provisions sur l'office notarial
- En 2023 sont prévus 556 K € de reprise de provisions sur l'acquisition du 4 place Abbé Pierre à l'EPFN et sur le contentieux avec l'entreprise de couverture lors des travaux sur le temple,
- En 2024 aucune reprise sur provisions n'est prévue revenant à un retour à la norme en 2024 tout comme en 2025.

B. Les dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel :

Elles représentent 61,36% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (pouvant être ramener à 59,52 % hors masse salariale du personnel du CCAS), soit la principale dépense de fonctionnement de la collectivité. La maîtrise de l'évolution de cette dépense est donc indispensable pour permettre à la collectivité de maintenir ses marges de manœuvre tout en tenant compte de l'évolution mécanique de celle-ci (glissement vieillesse – technicité).

Cependant l'Etat impose à la Ville des majorations de points d'indices et des revalorisations des grilles indiciaires qui impactent de manière importante ces dépenses.

Le montant de la masse salariale associé au montant du remboursement de la dette permet de définir le niveau de rigidité des dépenses de la collectivité et donc sa capacité à faire évoluer ses dépenses pour répondre à ses besoins.

En 2023 et 2024, l'objectif était une recherche d'efficience par l'intermédiaire d'une rationalisation consistant à s'interroger sur le remplacement des agents lors de départs.

Cependant avec les augmentations du point d'indice subie par la ville mais aussi l'augmentation de 4 points de % de la CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaire) estimé à 240 K €, l'augmentation de la masse salariale a été limitée à 757 K€ entre le BP 2024 et le BP 2025.

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général ont connu des variations notables entre 2021 et aujourd'hui ceci du fait de l'impact des multiples crises ; sanitaire, énergétique, inflationniste et désormais politique. Les charges d'énergie ont été en constante augmentation entre 2021 et 2024 et pèsent sur les charges à caractère général, comme préalablement évoquée ces dépenses restent élevées mais au vu des nouveau marché tend à diminuer sur 2025 mais prudence. Cependant malgré l'augmentation des charges d'énergie en excluant les nouveaux équipements, les services techniques maintiennent un budget stable, voir en diminution depuis plusieurs exercices.

En 2025 comme en 2022, 2023 et 2024, les services de la ville renforcent l'effort de prévision des besoins de dépenses de fonctionnement dans le but d'améliorer le taux de réalisation de la section, comme suite à l'observation de la Chambre régionale des comptes lors de son rapport définitif rendu en 2019.

Cependant, il est constaté sur 2025 une forte stabilité par rapport au BP et CA 2024 d'ouverture de crédits sur ces dépenses, expliquée principalement par l'ajustement de la baisse de dépenses énergétiques mais qui est malheureusement compensée par d'autres augmentations subies telle que l'augmentation des assurances.

Les subventions :

La ville maintient un fort soutien aux associations Montivillionnes tant par ses subventions que la mise à disposition de salles, équipements et moyens matériels pour lesquels elle a subi de fortes augmentations qu'elle ne répercute pas sur les associations. La ville maintient comme acté depuis 2023 les marges extrêmement limitées de réponses aux sollicitations ponctuelles. Enfin est actée une augmentation de la subvention au CCAS, ceci afin de tenir compte de l'intégration de la subvention complémentaire votée lors des précédents exercices au moment du budget supplémentaire expliquer principalement par l'augmentation du coût des résidences qui ne peuvent bénéficier d'un bouclier tarifaire sur leurs énergies.

Les atténuations de produits :

Le transfert de charges est répercuté dans la rubrique « autres dépenses » en tant qu'attributions de compensations envers l'EPCI de rattachement.

Le montant de 885 K€ accroît fortement cette rubrique depuis 2019. Cependant au vu de la volonté de basculer en investissement les AC correspondant aux investissements de la voirie, l'AC de

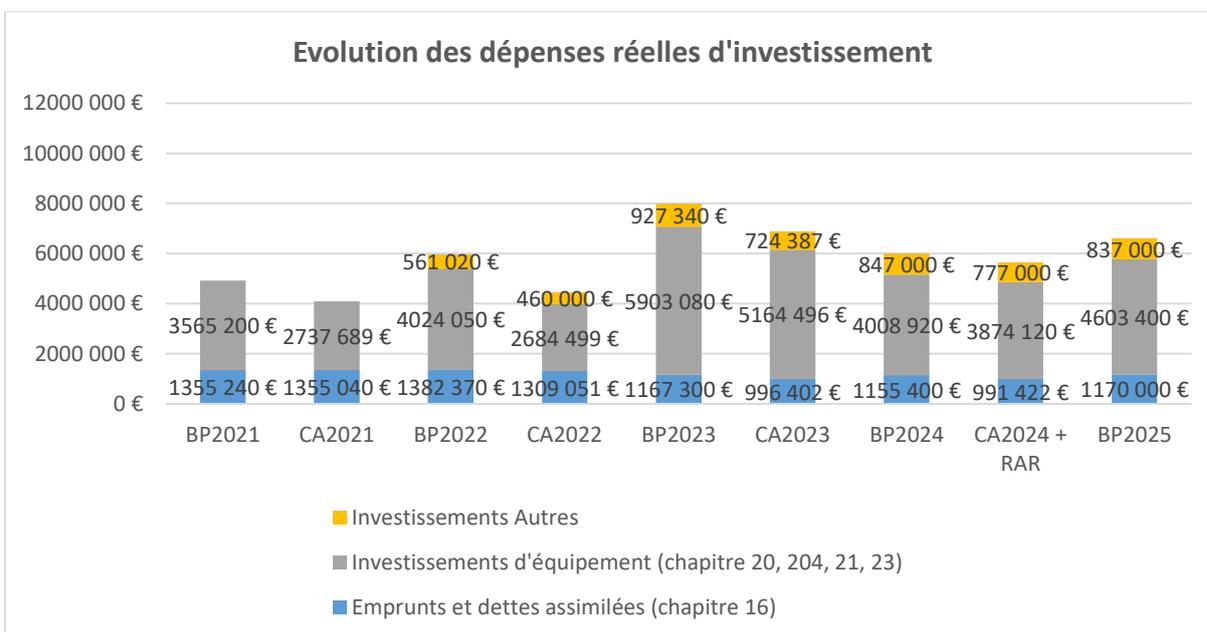
fonctionnement est réduite depuis 2023 à un montant de 300 K€. Néanmoins avec l’harmonisation de l’enlèvement des ordures ménagères le montant des AC négatives de fonctionnement a été diminué sur 2024 et les AC de fonctionnement deviendront même positives dès 2025.

Restera dans cette rubrique le FPIC pour 238 K€ ainsi que les éventuels dégrèvements sur la fiscalité reçue pour 90 K€.

Les provisions budgétaires :

La ville de Montivilliers a modifié sa pratique en matière de provisions et de dépenses imprévues, dès 2018 puis en réponse à l’obligation la Chambre régionale des Comptes. En 2025, la ville continue son effort de provisionnement. La ville prévoit 16 K € en provision pour admission en non-valeur qui fera l’objet si nécessaire d’une décision sur 2025.

3. La section d’investissement



Les dépenses d’investissement consisteront au déploiement des projets de la mandature et aux dépenses d’entretien des équipements municipaux.

L’effort d’investissement pour maintenir l’entretien des équipements communaux reste fondamental et devra intégrer également des objectifs de transition énergétique et environnementale. Il devra s’inscrire dans une vision stratégique de gestion rationalisée du patrimoine municipal qui faisait jusqu’alors défaut. Les crédits récurrents des services sont consacrés à l’entretien des bâtiments (écoles, structures jeunesse) et à l’entretien des espaces publics.

Le transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine représente l’équivalent de 560 000€ d’investissements annuels qui ne relèvent plus directement de la Ville mais impactent les Attributions de compensation en conséquence.

Les crédits d’investissements directement alloués à l’entretien des voiries communales ont donc fortement diminué depuis le transfert de compétence à la communauté urbaine. Néanmoins, la ville de Montivilliers a toujours en charge certaines dépenses liées à la voirie.

Pour 2025, le montant prévisionnel consacré aux opérations s’élève à 2 788 500 contre 1 048 000 € au DOB 2021, contre 2 018 670 € au DOB 2022 et contre 3 142 000 € au DOB 2023 (dont 1 947 K€ uniquement sur le Parc Jardin) contre 1 286 200€ au DOB 2024.

Opérations 2025	Montant
10010 - RENOVATION ENERGETIQUE	30 000,00
10012 - TERRAIN TERNON SENTE DES RIVIERES	10 000,00
10112 - VIDEOPROTECTION	15 000,00
10113 - DEFENSE INCENDIE	60 000,00
1016 - ACCESSIBILITE	166 500,00
10212 - DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE	1 801 500,00
1030 - AMENAGEMENT ABBAYE AILE SUD	190 000,00
10301 - TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ABBATIALE	150 500,00
10411 - GMT	340 000,00
1089 - ECLAIRAGE PUBLIC	25 000,00
Total	2 788 500,00

Différentes AP-CP régulièrement ajustées seront actualisées lors du vote du BP 2025 de la manière suivante :

AP-CP 10012 : Terrain TERNON SENTE DES RIVIERES

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024
		Mandaté	Mandaté	RAR 2023
10012	2 948 965,05 €	498 786,95 €	1 737 597,30 €	712 580,80 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaire serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024
		Mandaté	Mandaté	RAR 2023
10012	2 948 965,05 €	498 786,95 €	1 737 597,30 €	712 580,80 €
Dont chapitre 20	274 591,36 €	175 723,13 €	69 160,34 €	29 707,89 €
Dont chapitre 21	- €		- €	
Dont chapitre 23*	2 674 373,69 €	323 063,82 €	1 668 436,96 €	682 872,91 €

*hors avance sur MP

AP-CP 10411 : GMT

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026
10411	640 000,00 €	340 000,00 €	300 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaire serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026
10411	640 000,00 €	340 000,00 €	300 000,00 €
Dont chapitre 20	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
Dont chapitre 23	630 000,00 €	330 000,00 €	300 000,00 €

AP-CP 1030 : Travaux AILE SUD ABBAYE (poutre et plancher)

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023		CP 2024
		Mandaté	Mandaté	RAR	
1030	797 897,77 €	- €	417 563,37 €	330 334,40 €	50 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaire serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023		CP 2024
		Mandaté	Mandaté	RAR	
1030	797 897,77 €	- €	417 563,37 €	330 334,40 €	50 000,00 €
Dont chapitre 23	797 897,77 €	- €	417 563,37 €	330 334,40 €	50 000,00 €

AP-CP 10212 : Déconstruction reconstruction école maternelle

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2023		CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
		Mandaté	RAR				
10212	6 346 305,92 €	104 003,92 €	42 302,00 €	500 000,00 €	1 801 500,00 €	3 198 500,00 €	700 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaire serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2023		CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
		Mandaté	RAR				
10212	6 346 305,92 €	104 003,92 €	42 302,00 €	500 000,00 €	1 801 500,00 €	3 198 500,00 €	700 000,00 €
Dont chapitre 20	851 649,10 €	10 367,10 €	39 782,00 €	500 000,00 €	301 500,00 €		
Dont chapitre 23	5 494 656,82 €	93 636,82 €	2 520,00 €		1 500 000,00 €	3 198 500,00 €	700 000,00 €

AP-CP 10301 : Travaux de couverture de l'Abbatiale

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
10301	2 100 000,00 €	- €	150 500,00 €	1 029 500,00 €	920 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaire serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
10301	2 100 000,00 €	- €	150 500,00 €	1 029 500,00 €	920 000,00 €
Dont chapitre 20	300 000,00 €		150 500,00 €	129 500,00 €	20 000,00 €
Dont chapitre 23	1 800 000,00 €			900 000,00 €	900 000,00 €

Au-delà des APCP d'autres investissements seront à prévoir sur les futurs exercices notamment :

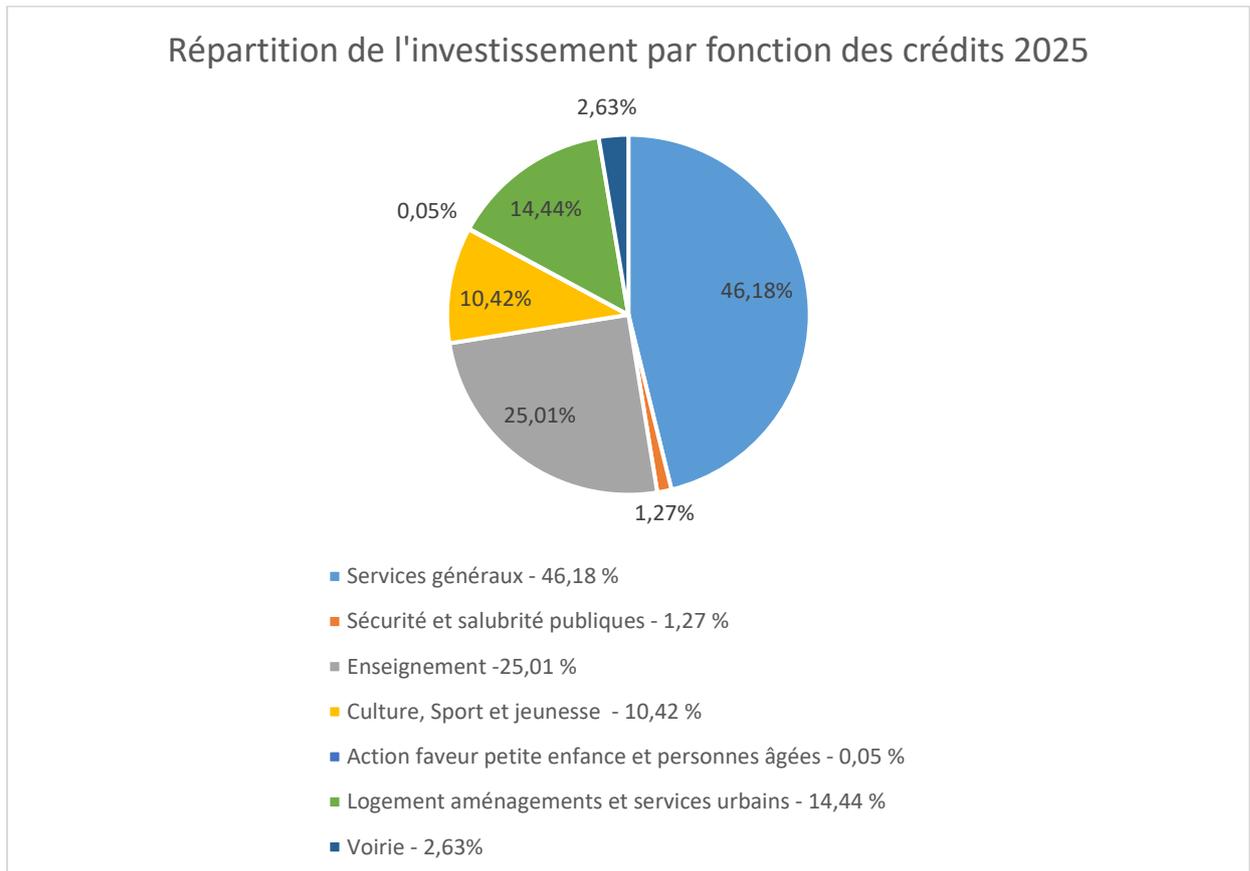
Investissement probable (estimation en K€)	2026	2027	2028
Louis Simon Terrain synthétique (Etude)	10		
Louis Simon Terrain synthétique (Travaux)		750	
Végétalisation de cours d'Ecole		200	
Gymnase Christian Gand (Etude)	10		
Gymnase Christian Gand (toiture)		700	
Gymnase Christian Gand (Sol)			150
Gymnase Christian Gand (Toile et plafond translucide)			300
Salle Jean Prévost (Sol et vestiaire)			400
Cuisine Centrale (Sol)		180	
Cuisine Centrale (Réfection toiture terrasse bureau)			40
Salle Michel Valery Modification accueil (Dépose bar, installation porte billetterie, installation bar dans sas)			150
Services techniques (Remplacement couverture atelier)	80		
Services techniques (Cour)		100	
Total	100	1 930	1 040

Ces derniers seront à phaser ou ajuster en fonction des possibilités financières de la Ville et d'éventuelles autres impératifs qui pourront être rencontrés.

Le remboursement de capital reste relativement stable malgré les prévisions de recours à la dette, ceci lié à la clôture de certains emprunts.

En 2025, il est prévu que la ville de Montivilliers perçoive des fonds de concours de la Communauté Urbaine pour un total de 500 000,00€.

De plus, tous les services dans leurs secteurs d'activité portent une attention toute particulière à la recherche de subventions permettant d'optimiser le cofinancement des actions de la ville.



Budgets annexes

Le budget annexe assujetti à TVA regroupant les activités manifestations publiques, cœur d'abbaye et développement économique est financé, d'une part via les recettes des activités, d'autre part via une subvention du budget principal pour un montant de 145 K €.

Le fonctionnement de la section d'investissement sera essentiellement occupé par les activités économiques liées à l'amélioration et la réhabilitation des hôtels et pépinières d'entreprises.

Les budgets liés aux opérations d'aménagement (Quartier du temple et Jardins de la ville Réauté – Fréville) sont actuellement déficitaires du fait de leur nature. Ils trouveront leur équilibre au terme des procédures d'aménagement. Cependant au-delà de l'emprunt contracté en 2021 pour assurer l'équilibre du BA (Jardins de la ville Réauté – Fréville) il est nécessaire pour assurer l'équilibre annuel de verser une subvention d'investissement remboursable du BP vers les BA soit 756 K€ pour le BA Eco Quartier et 81 K€ pour le BA Temple.

Conclusion

Pour la septième année, la ville de Montivilliers va voter son budget en décembre, sans son report de résultat de fonctionnement.

Il a été choisi de ne pas remettre en cause cette pratique, notamment afin que les services opérationnels puissent disposer des crédits budgétaires dès le 1^{er} janvier afin de pouvoir mener à bien leurs réalisations sur une année pleine.

Cet exercice oblige à un effort supplémentaire pour ajuster au mieux les prévisions de dépenses à des recettes estimées en recul, afin de dégager un autofinancement suffisant pour la section d'investissement des exercices futurs.

Enfin, les premiers équilibres montrent que la ville de Montivilliers, dans ce contexte, pour couvrir son besoin en investissement courant devra recourir à l'emprunt sur 2025, tout en continuant sa recherche accrue de subventions auprès de partenaires extérieurs afin de faciliter le financement des projets d'investissement.

ANNEXES

Annexes - 1

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle Ressources Service Ressources Humaines

Présentation du budget RH

1°) Les dépenses

Le budget du service RH (103 RH) se compose de plusieurs chapitres :

- Chapitre 011 : charges à caractère générale. Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

		BP 2024	BP 2025
6184	Formation du personnel	40 000 €	60 000 €
6068	Autres fournitures : achat des médailles pour le personnel, gravures, cadeaux des médaillés et retraités	500 €	500 €
6251	Remboursement des déplacements des agents	10 550 €	7 000 €
6188	Autres frais divers : procédure de dématérialisation des bulletins de salaire	2 700 €	2 700 €
TOTAL		53 750€	70 200 €

- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :

		BP 2024	BP 2025
64111 – 64 118 6218	Rémunérations du personnel et charges sociales	11 879 220 €	12 540 000 €
6455	Assurance du personnel	80 000 €	90 000 €
6474	CNAS + participation mutuelle *	73 000 €	70 000 €
6475	Médecine du travail (visites médicales + accompagnements agents)	23 000 €	30 000 €
6478	Mutuelle Prévoyance	10 000 €	66 000 €
6488	Autres charges (provision capital décès) + Plan de déplacement entreprise	27 000 €	4 000 €
6472	Allocations enfants handicapés		18 000 €
64731	Allocations retour à l'emploi + facturation CDG		29 000 €
TOTAL		12 092 220 €	12 847 000 €

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :

		BP 2024	BP 2025
6531 /	Indemnités des élus + charges	160 000 €	175 000 €
6533 /			
6534			
TOTAL		160 000 €	175 000 €

2°) Les recettes

6419	Remboursements sur arrêts du personnel	30 000 €
70841	Remboursement des salaires du CCAS et résidences autonomes	950 000 €
70873	Remboursement par le CCAS des moyens ressources de la ville	150 000 €
74718	Financement postes subventionnés	12 500 €
74888	Financement autres postes	19 800 €
TOTAL		1 162 300 €

L'évolution des dépenses du personnel

Pour le BP 2025, les charges de personnel du chapitre 012 représentent de 12 847 000 € (dont 12 540 000 € de rémunération du personnel) soit une augmentation de près de 754 750 € par rapport au BP 2024 (correspondant à une augmentation de 6,24 %).

Pour rappel la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle délibérée fin 2023 et versée courant 2024 s'élève à un total de 116 005.62 €.

Sur le plan national, il est important de souligner les tendances relevées par l'observatoire national de la masse salariale (référence Adelyce) que les prévisions d'augmentation de la masse salariale des collectivités territoriales au 31/12/2024 sont de 6,47 %.

⇒ Les impacts sur les dépenses du personnel :

L'année 2024 a été impactée par différents ajustements qui ont conduit à l'augmentation de la masse salariale :

- Dans la continuité des augmentations indiciaires de 2023, la rémunération des agents a continué à évoluer avec l'attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice pour l'ensemble du personnel qui a représenté pour l'année 2024 une augmentation de l'ordre de 165 636 €.
- Un ajustement des cotisations patronales a été réalisé au cours de l'année 2024 à hauteur de 46 000 €, avec un taux de cotisation CNRACL qui continuera à augmenter au cours de l'année 2025 avec une évolution du taux à 35,65 % au lieu de 31,65 %, qui représente une augmentation de l'ordre de 240 000 €.

- Une réforme relative à la protection sociale complémentaire impose à compter du 1^{er} janvier 2025 aux employeurs publics de participer à hauteur d'un montant minimum de 7 € à la protection sociale complémentaire – partie prévoyance, des agents publics. La Ville de Montivilliers a délibéré pour fixer ce montant à 15 € pour l'ensemble des agents qui souscrivent une adhésion au contrat proposé par la Mutuelle Nationale des Territoriaux via le Centre de Gestion. L'enveloppe a été estimée à 66 000 € pour l'année 2025 dans l'hypothèse d'une souscription par l'ensemble des agents. Les dispositions règlementaires sont amenées à évoluer sur ce point pouvant porter la participation de l'employeur à 50% du montant de l'adhésion de l'agent. Cette réflexion devra se poursuivre au cours de l'année 2025 sur la partie complémentaire santé.
- La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) a considérablement augmenté en fin d'année 2023, laissant présager un calcul similaire pour la fin de l'année 2024. La GIPA garantit aux agents publics un maintien de leur niveau de rémunération lorsque le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice de prix à la consommation sur une période de référence de 4 années. L'indice des prix à la consommation ayant fortement évolué ces dernières années, le montant de versement de la GIPA qui était antérieurement légèrement inférieur à 1000 € pour l'ensemble des agents en 2020 et 2021, est passé à 7798 € en 2021 pour ensuite quasiment doubler en décembre 2023 à hauteur de 16 000 €. Une provision similaire avait été inscrite au BP 2024 et reconduite voire légèrement augmentée pour le BP 2025.
- Des ajustements sur différents postes de travail au sein de la collectivité afin de compenser des situations individuelles d'agents, relevant soit d'un absentéisme ou de mouvements nécessaires au fonctionnement des services. Ces différents ajustements ont impacté la masse salariale à hauteur de 245 000 €
- Une politique d'insertion et d'accueil des jeunes au sein de la collectivité qui s'est poursuivie sur l'année 2024 et qui continuera sur l'année 2025 représentant la somme de 63 987 € pour l'année 2024 et évoluant à 97 686 € pour 2025, liée à l'accueil d'un adulte relais mais également des perspectives de recrutement de services civiques, tout en maintenant l'accueil de 6 apprentis.

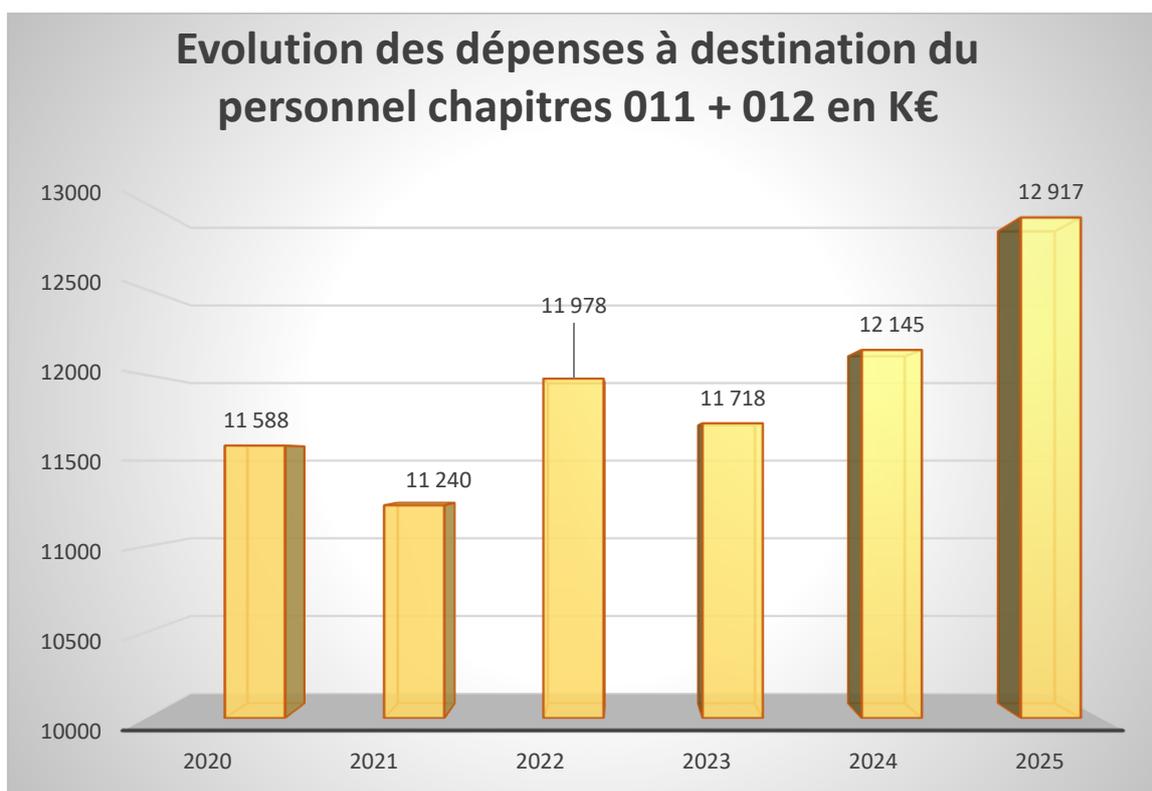
Une enveloppe GVT (Glissement Vieillesse Technicité) concernant les avancements de carrière des agents reste maintenue pour 2025 de l'ordre de 50 000 €.

Indépendamment des ajustements financiers impondérables mentionnés ci-dessus, la Ville de Montivilliers poursuit ses efforts pour contenir sa masse salariale et ses effectifs. A chaque départ, l'organisation du service se réinterroge et des possibilités d'ajustement en interne avec des appels à mobilité se déploient selon les besoins. Ces ajustements se poursuivront sur l'année 2025.

⇒ **Les recettes :**

Globalement, les recettes affectées aux dépenses de personnel restent relativement similaires à celles du BP 2024, avec cependant un ajustement concernant les financements de postes subventionnés. En effet, un ajustement a été opéré sur l'accueil des contrats d'insertion au sein de la collectivité :

- Pour l'accueil des apprentis : le CNFPT a maintenu pour l'année 2024-2025 les mêmes modalités de prise en charge à savoir 50% des demandes d'accueil formulées par les collectivités ouvriront droit à versement de financements.
- L'accueil d'un adulte relais qui ouvre droit à un financement de l'Etat de 80% du SMIC, soit 19 875 € sur une année.



PRESENTATION DES EFFECTIFS

1°) Effectifs au 23 octobre 2024

⇒ 298 agents employés par la collectivité au 23 Octobre 2024

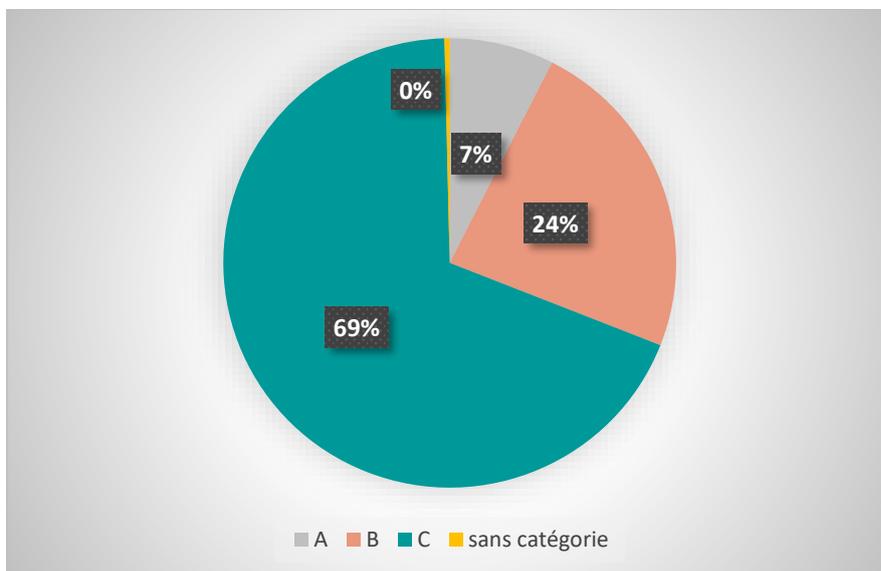
- Titulaires / Stagiaires : 231
- Contractuels permanents : 16
- CDI : 7
- Collaborateur de cabinet : 1
- Contractuels non permanents : 35
- Contrat de projet : 1
- Contrats insertion (apprentis) : 6
- Adulte relais : 1

De plus, la collectivité reste inscrite dans une démarche d'accompagnement des jeunes. 6 jeunes apprentis sont accueillis dans les services municipaux. De même depuis le 1^{er} Octobre 2024. Pour l'année 2025, la Ville de Montivilliers a prévu l'accueil de 9 volontaires en service civique, actuellement en attente suite aux parutions des annonces de recrutement.

2°) Répartition des agents par catégorie

Sur la base des postes permanents (255 postes)

- Cat. A : 19 agents
- Cat. B : 60 agents
- Cat. C : 175 agents
- Sans catégorie : 1 agent

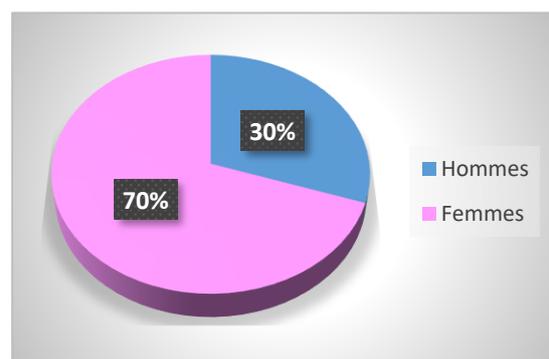


3°) Etat des lieux de la parité

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Les éléments suivants sont établis sur la base des 255 agents titulaires / stagiaires, les 16 contractuels sur emplois permanents, les 7 CDI et le collaborateur de cabinet présents au 23 Octobre 2024.

Dans la collectivité il y a 176 femmes et 79 hommes.





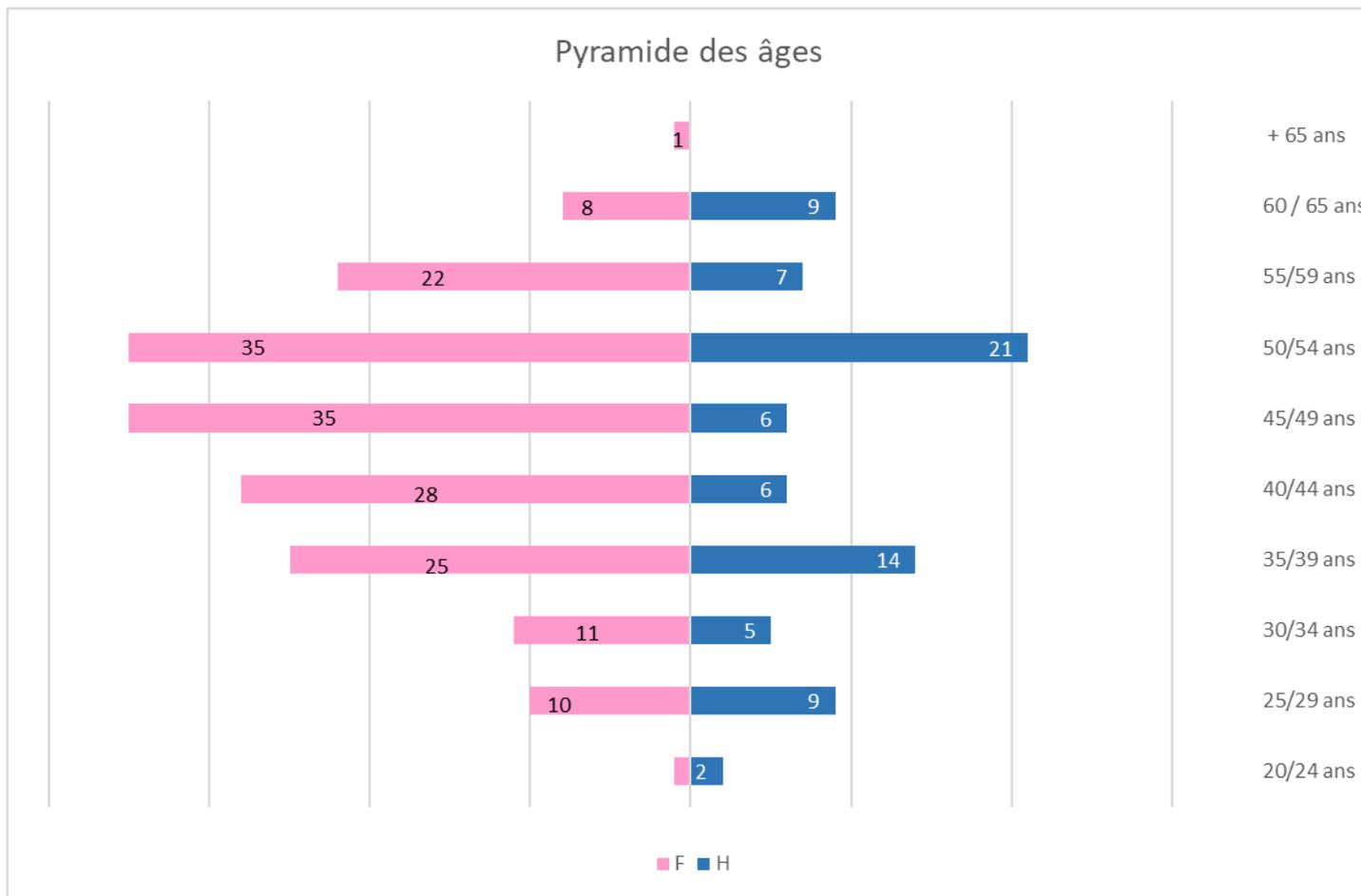
	Catégorie				Total
	A	B	C	Hors catégorie	
Hommes	6	13	59	1	79
Femmes	13	47	116		176
TOTAL	19	60	175	1	255

- En catégorie A, les femmes représentent 68 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie B, les femmes représentent 79 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie C, les femmes représentent 66 % des effectifs de la catégorie

On retrouve beaucoup de femmes en catégorie C notamment sur des fonctions d'ATSEM et d'agents de restauration et d'entretien des locaux.

• Age moyens des fonctionnaires sur emploi permanent

Femmes	Hommes
45,82 ans	44,85 ans
Age moyen général : 45,52 ans	



- *Répartition des hommes et des femmes selon les filières*

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	73	10	83
Technique	54	56	110
Culturelle	18	3	20
Sportive	0	2	2
Médico-sociale	0	0	0
Police	1	5	6
Animation	13	2	15
Sociale	17	0	17
Sans filière	0	1	1
Total	176	79	255

A noter une représentation féminine importante dans la filière administrative.

La filière sociale est 100 % féminine.

Une forte représentation également dans la filière culturelle (90% des professeurs d'enseignement artistique sont féminins) et animation.

La filière technique représente une parité entre les hommes et les femmes avec un nombre quasi similaire d'agents.

3°) Handicap

La collectivité compte 20 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent soit un taux d'emploi de personnes handicapées de 6,8%.

Statut	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Nombre d'agents
Titulaires	17	2	1	20
Contractuels	0	0		0
Total	17	2	1	18

3°) Temps de travail

- 34 agents travaillent à temps non complet : 29 femmes et 5 hommes
- 28 agents travaillent à temps partiel : 26 femmes et 2 hommes

Rétrospective 2024

1°) Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Parmi les mesures de revalorisations salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un premier décret du 31 juillet 2023 a organisé le versement de cette prime dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Hospitalière.

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 est venu transposer cette mesure dans la Fonction Publique Territoriale et précise les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Une délibération a été prise par le conseil municipal du 11 décembre 2023 pour accorder aux agents municipaux, qui remplissaient les conditions prévues par les dispositions réglementaires, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dont les montants individuels ont été fixés entre 150 et 400 €. Près de 250 agents au sein de la collectivité ont bénéficié du versement de cette prime.

2°) La protection sociale complémentaire / prévoyance

Une première partie du dossier protection sociale complémentaire des agents a été travaillée sur l'année 2024 avec les représentants du personnel pour définir le niveau de participation de la collectivité sur la partie prévoyance avec une obligation de mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025. La partie prévoyance concerne la garantie maintien de salaire des agents en cas de survenance d'incident de la vie (maladie, invalidité, décès).

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale précise que l'obligation de l'employeur public territorial est de participer à la protection sociale de ses agents en matière de prévoyance à hauteur de 7€ par mois par agent.

La Ville de Montivilliers, après échange avec les représentants du personnel, a décidé de participer à hauteur de 15 € par mois par agent, de façon identique pour l'ensemble de ses agents.

Cette disposition impacte considérablement le BP 2025 avec une estimation prévue de l'ordre de 66 000 € pour l'ensemble des agents, si tous décident de souscrire au contrat proposé par la MNT, avec laquelle la Ville de Montivilliers a conventionné par le biais du Centre de Gestion 76.

La suite de ce dossier sera travaillée au cours de l'année 2025.

3°) La mise en œuvre de la dématérialisation des bulletins de salaire

La Ville de Montivilliers s'est inscrite au cours de l'année 2024 dans une procédure de dématérialisation des bulletins de salaire en proposant aux agents de coffres forts électroniques permettant à la fois la réception des bulletins de la Ville de Montivilliers et le stockage de dossiers personnels. Il s'agit d'un coffre numérique, gratuit pour les agents, qui permet également pour la collectivité un gain d'impression des bulletins de salaire, de mise sous pli et d'envoi. Le gain pour les agents est de bénéficier d'une solution d'archivage.

Le coût de la dépense est estimé au maximum à 2700 euros l'année, sachant qu'actuellement environ 60% des agents ont adhéré au coffre-fort électronique.

4°) Les mouvements de personnel

L'année 2024 a été marquée par différents mouvements du personnel à la fois au niveau recrutement ou en mobilité interne dans le cadre d'ajustement des effectifs pour répondre aux besoins des services :

- Police Municipale : un effectif au complet de 6 agents de PM et un agent administratif, avec deux recrutements survenus en cours d'année,
- CCAS : plusieurs départs d'agents ont donné lieu à plusieurs recrutements sur différents postes :
 - o Départs et recrutements de 2 conseillères sociales
 - o Départ à la retraite d'un agent administratif et recrutement d'un nouvel agent
 - o Mobilité interne du gestionnaire de l'aide facultative et poste pourvu par un autre agent en interne
 - o Repositionnement d'un agent administratif pour raison de santé en remplacement d'un agent administratif en arrêt maladie
- Culture : recrutement d'une nouvelle responsable au sein du service et d'un professeur de piano et de formation musicale suite à départ à la retraite
- Politique de la Ville et Vie associative : recrutement d'un éducateur de prévention
- Sports : recrutement d'un éducateur sportif et deux agents d'entretien et de maintenance des équipements sportifs suite à deux départs au sein du service
- Transitions écologiques : recrutement d'un chargé de mission suite au départ d'un agent
- Espaces publics : recrutement d'un agent d'entretien de la voirie et d'un agent d'entretien des espaces verts, sachant d'un poste d'agent espaces verts est toujours en cours de recrutement
- Education enfance jeunesse : recrutement d'une ATSEM suite à un départ à la retraite
- Etat Civil : deux recrutements en cours suite à des mobilités internes
- Bâtiments : un recrutement en cours suite à une mobilité interne
- Finances : ajustement d'un poste en cours de recrutement dans le cadre de transfert de missions.

5°) Accueil de jeunes au sein de la collectivité

D'autre part, la Ville de Montivilliers entend maintenir l'accueil des jeunes au sein de la collectivité. Malgré la perte de financement de la part du CNFPT pour le recrutement des apprentis, la collectivité a maintenu pour l'année scolaire 2024-2025 l'accueil de 6 apprentis, contre 3 l'année précédente.

Concernant les services civiques, des démarches sont toujours en cours afin d'obtenir de nouvelles candidatures de volontaires notamment sur les domaines liés aux transitions écologiques, gaspillage alimentaire, épicerie sociale, activités sportives, et animation socioculturelle.

En parallèle, la Ville de Montivilliers a acté au cours de l'année 2024 l'accueil de 4 services civiques solidarité sénior pour des missions au sein des résidences et du CCAS.

De même, un médiateur prévention est arrivé le 1^{er} octobre en poste adulte relais pour développer et mettre en place des actions de prévention à destination des jeunes et des familles.

Perspectives 2025

1°) La protection sociale complémentaire / santé

Dans la continuité du travail mené en 2024 sur la prévoyance, les employeurs publics doivent participer à la protection sociale complémentaire des agents en matière de santé à hauteur d'au moins 15 € de participation.

La participation santé concerne les frais médicaux de toute sorte (mutuelle).

La Ville de Montivilliers a pour l'instant fait le choix de verser une participation pour la souscription par les agents de contrats labellisés. Cette possibilité restera envisageable, de même que le fait de souscrire à un contrat de groupe.

Des négociations seront menées avec les représentants du personnel et des impacts financiers seront à prévoir pour le BP 2026.

2°) L'évolution de la cotisation CNRACL

Dans son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, le Gouvernement prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Dans le cadre de la dernière réforme des retraites, le taux avait déjà été relevé d'un point, passant de 30.65 à 31.65 %. Il est prévu que sur l'année 2025, ce taux soit porté à 35,65 %, avec une estimation de la dépense pour la Ville de Montivilliers de l'ordre 240 000 €.

3°) Continuité du groupe de travail sur le temps de travail

Dans la continuité des précédents échanges avec les représentants du personnel, le temps de travail sera de nouveau à l'étude au cours de l'année 2025, à la fois sur la partie liée aux heures supplémentaires des agents et également sur la possibilité d'envisager l'organisation de la semaine de travail en 4 jours, en s'appuyant sur l'expérimentation actuellement en cours dans les services de l'Etat.

4°) Poursuite du travail sur la maîtrise de la masse salariale

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit des suppressions d'emplois dans la fonction publique, en ciblant une grande partie dans la fonction publique territoriale.

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Montivilliers tend à contenir sa masse salariale en menant un travail au sein des services pour s'interroger sur les organisations, et sur le maintien des postes dans le cadre de départs s'accompagnant le cas échéant d'un ajustement de missions. Le travail se poursuivra sur l'année 2025 de la même façon.

Annexes - 2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES AUTRES SERVICES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

POLE SERVICES TECHNIQUES

SERVICE ESPACES PUBLICS

Contexte

Lors de la création de la Communauté urbaine en janvier 2019, la compétence voirie (travaux, maintenance, signalisation et éclairage public), sur les voies communales, a été transférée. Les demandes récurrentes des riverains sont en fortes augmentation notamment avec les conditions climatiques de cette année. Le traitement en lien avec les élus se fait de façon régulière afin de maintenir une réactivité accrue. Les 2 secteurs (espaces verts et entretien maintenance des espaces publics) sont ainsi très sollicités afin d'être toujours plus réactifs.

Rétrospective 2024

La « co-gestion » des voiries avec la Communauté urbaine et le Département entraîne une réactivité difficile en adéquation avec les commandes politiques et les doléances des riverains. De nombreux échanges avec les multiples interlocuteurs sont chronophages. La ville garde en gestion directe les mises en sécurité de l'ensemble des voiries, la propreté urbaine et l'entretien des espaces verts. Les encadrants du service espaces publics veillent au bien-être du personnel en favorisant l'acquisition de matériel électrique, l'adaptation des missions en fonction des conditions météorologiques, l'écoute et la résolution de leurs préoccupations... Ces actions du quotidien ont permis d'établir un bon état d'esprit et l'ensemble des agents du service font leur maximum pour répondre favorablement aux sollicitations des riverains, des partenaires et des élus, tout en ayant la meilleure réactivité possible. Le respect de l'environnement, la gestion des ressources en eau, la gestion différenciée des espaces verts, le fauchage raisonné des talus, la suppression des traitements phytosanitaires sont au cœur des pratiques et des missions du service espaces publics. Chaque tâche (en régie ou externalisée) et chaque espace sont étudiés afin de rationaliser au maximum les interventions. Des projets de végétalisation et verdissement sont mis en œuvre. Le Parc Jardin sente des Rivières a ouvert au printemps. Sa fréquentation est importante ce qui nécessite une présence quotidienne des équipes.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Mise en sécurité et accessibilité des espaces publics
- Entretien et maintenance des espaces publics
- Entretien des aires de jeux et équipements divers

❖ Projets en phase d'études et à engager

- Plantations de végétaux et débitumisation des espaces
- Mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie
- Continuité du plan de jalonnement et de circulation piétonne en centre-ville

SERVICE BÂTIMENTS

Contexte

2024 a vu s'achever des chantiers importants en investissement mais également de nombreux travaux en régie.

En 2024, un jury de concours a été organisé et l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'une école maternelle a été retenue.

De gros chantiers ont également été étudiés comme la réhabilitation de l'abbatiale, la pose d'un réseau de chaleur, la mise en conformité du GMT.

Rétrospective 2024

2024 aura été une année extrêmement chargée pour le service bâtiments, en raison de nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation et le contexte économique.

Le lancement d'un nouveau marché de chauffage permettra à prix constant du gaz de baisser le cout global des postes liés au chauffage.

Globalement, l'ensemble des travaux inscrits au budget investissement ont été réalisés.

En matière d'énergie, le budget électricité a été maîtrisé.

Le secteur continue les investissements visant à améliorer le confort des usagers mais également à faire des économies d'énergies (éclairage, menuiseries, isolation, optimisation des installations de chauffage) mais investit également dans des véhicules électriques en complément de ceux déjà existants.

Des investissements conséquents ont être réalisés pour la pose de panneaux photovoltaïques et les procédures administratives pour leur raccordement sont en cours.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Rénovation et entretiens courants des bâtiments
- Travaux de mise en Accessibilité des Bâtiments communaux

❖ Projets en phase d'études et projet à engager

- Rénovation des installations du GMT
- Lancement de la Maitrise d'œuvre pour la rénovation de l'abbatiale
- Construction de la nouvelle école

Budget du Pôle 2025

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 602 170.00	64 000.00
Investissement	599 500.00	0
Total	3 201 670.00	64 000.00

Budget Annexe AA TVA

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 000.00	0
Investissement	85 000.00	0
Total	115 000.00	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle Ressources : Service Commande Publique

Contexte

La commande publique doit sans cesse s'adapter aux évolutions réglementaires, notamment dans la prise en compte du développement durable dans les achats publics ; on peut entre autres citer :

- Le PNAD 2022-2025 qui prévoit que d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique devront comprendre au moins une considération environnementale.
- La Loi dite « Climat et Résilience » qui vise à prendre davantage en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des marchés à l'horizon 2026.
- La Loi « Industrie Verte » qui vise la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés.
- La Loi « AGECE – Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire » qui donne l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Rétrospective 2024

- Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école maternelle ;
- Accords-cadres d'achat de denrées alimentaires mutualisés avec Gonfreville, Harfleur, Octeville s/mer ;
- Marché d'exploitation des installations de chauffage de la Ville et du CCAS ;
- Nouveau Quartier : contrat de concession d'aménagement de la ZAC ;
- Marchés de travaux du GMT ;
- Accompagnement des services dans le choix des procédures et leur mise en place. Mise à disposition de supports (guide interne de la commande publique, procédures...) et outils dédiés aux marchés publics ;
- Accompagnement des services dans la prise en compte, des récentes règles en matière de développement durable ;
- Incitation des services dans la prise en compte des dispositions de la loi AGECE, adaptation des pièces des marchés et modification de la nomenclature d'achat ;
- Actualisation de la charte acheteurs responsables + affirmation d'une politique des achats responsables

Perspectives 2025

Projets en cours :

- Reconstruction de l'école maternelle : suivi des études de maîtrise d'œuvre ;
- Nouveau Quartier : contrat de concession d'aménagement de la ZAC : poursuite de la procédure ;
- Mettre en place les actions du plan climat air énergie ;
- Accompagnement des collègues et réflexions pour une commande publique responsable ;

Projets à engager

- Travaux de reconstruction de l'école maternelle ;
- Travaux de réorganisation des espaces intérieurs de l'Abbaye, 1^{ère} phase ;
- Etudes pour mener à bien les travaux de couverture de l'Abbatiale ;
- Procédure de renouvellement des contrats d'assurances (dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, risques statutaires du personnel) ;
- Réflexion pour la mise en place de l'archivage électronique des marchés publics ;

• Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18.770,00	0
Investissement	2.755.200,00	0
Total	2.773.970,00	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département Vie Culturelle, Educative, Sportive et Citoyenne

Service des sports

Contexte

Le Service des Sports avec la feuille de route politique orientant les moyens vers la pratique pour tous. Cela comprend le sport-handicap, le sport-santé, en somme, le sport pour les personnes éloignées de la pratique des activités physiques et sportives. Plusieurs équipements, bien qu'entretenus, doivent connaître des rénovations importantes.

Rétrospective 2024

- Projets sportifs :
 - Projets en direction du sport santé : Montisport santé, séances dans les RA...
 - Actions sport-handicap : « sport loisirs et détente pour tous », accueil de la journée parajudo, candidature à la journée s'HANDIfférence,
 - Poursuite de séances (QVT) : activité physique pour les agents, encadrement des échauffements à la prise de poste, étirements,
 - Maintien des actions vers les mineurs : CLAS, Mission Locale, ALSH municipal et Montisport été puis reprise de l'EPS dans les écoles
 - Terre de jeux avec actions dans le cadre des JOP de Paris 2024
- Equipements sportifs :
 - Maintien du parc d'équipements vieillissants.
- Travail collaboratif avec l'OMS et les associations, ligues sportives :
 - Organisations de manifestations (tournoi national de tennis de table, de tennis, Grand prix cycliste, passages de grades Judo, Pro-league Judo, France volley UNSS, gala de gymnastique, Cavalcade olympique, foulées de Noël)

Perspectives 2025

- ❖ **Projets récurrents**
 - Maintien des actions sport pour toutes et tous, Montisport été, séances EPS
 - Soutien maintenu aux associations via aide aux organisations et enveloppe de subventions similaire
- ❖ **Projets en phase d'études**
 - Sport sur ordonnance
 - Rénovation d'équipements : synthétique Dupont, toiture Gand
- ❖ **Projets à engager**
 - Ecole municipale des sports
 - Rénovation du complexe de tennis

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	171 488 €	39 211.20 €
Investissement	10 000 €	0 €
Total	181 488 €	39 211.20 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département Service Culturel - 106 SC (311+301)

Contexte

Ce budget permet d'organiser les grandes manifestations à destination des habitants et des différents publics. Les grands RDV populaires, gratuits pour toutes et tous, sont organisés avec ce budget : marché de Noël, Fête nationale, Monti'spectacles...

C'est aussi le budget de la Maison des Arts, école municipale de théâtre, danse et musique et celui des actions de médiation artistique et culturelle en direction des établissements scolaires et structures municipales.

Les actions de médiation culturelle permettent la mise en place du plan d'éducation artistique et culturelle de la ville permettant aux élèves de se constituer une culture riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer leur pratique artistique et leur permettre la rencontre avec des artistes, des œuvres et des lieux culturels.

Il regroupe également le budget de fonctionnement et d'investissement de la salle Michel Vallery.

Rétrospective 2024

Les grandes manifestations restent des succès populaires rassemblant un public nombreux et diversifié.

Les actions culturelles toute au long de l'année touchent 15 classes de maternelles et 32 classes primaires et 9 classes sur 10 dans le secteur privé.

La Maison des Arts comptait 363 élèves en 2024, 154 dans le département danse, 134 en musique et 88 en théâtre (certains élèves sont inscrits dans plusieurs disciplines) pour un total de 149 h d'enseignement/semaine.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Marché de Noël
- Fête nationale
- Monti 'Spectacles
- Fête de la musique
- Participation au carnaval des familles
- Spectacle gratuit pour les écoles primaires et actions artistiques dans les écoles élémentaires

❖ Perspectives

- Poursuivre l'organisation de grands évènements culturels et populaires

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	132 100€	89 664€
Investissement	21 000 €	0€
Total	153 100 €	89 664 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

POLE VIE CULTURELLE, EDUCATIVE, SPORTIVE et CITOYENNE

Service Culturel – Manifestations payantes 3116

Contexte

Ce budget permet d'élaborer la programmation payante de la saison culturelle municipale, assujettie à une billetterie. La particularité est que le budget sert sur deux exercices. En effet il permet de finir la deuxième partie de saison (janvier à Juin 2025 de la saison 2024/2025) et de commencer la première partie de la saison à venir (septembre à décembre 2025 pour la saison 2025-2026). La saison 2024/2025 en cours a vu réduire le nombre et la qualité de spectacles programmés.

Rétrospective 2024

En -2024 : 16 spectacles pour 2598 billets d'entrée pour une recette de 25 093€

Perspectives 2025

❖ Projets à engager

- Participer au festival Had Hoc 2025 (Saison 2025-2026)
- Renforcer la qualité de la programmation et son rayonnement

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81 750 €	28 000 €
Investissement		
Total	81 750 €	28 000 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

POLE VIE CULTURELLE, EDUCATIVE, SPORTIVE et CITOYENNE

Fonction 3146 Budget annexe

Contexte

Aide à la publication du recueil MHAD des conférences 2024

Rétrospective 2024

Aide à la publication du recueil des conférences 2023.

Perspectives 2025

❖ **Projets récurrents**

- Achats livres MHAD

❖ **Perspectives**

2025, dernière année d'activité de l'association.

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 350 €	
Investissement		
Total	1 350 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle Vie Culturelle, sportive et Citoyenne

Service Culturel

Bibliothèques

Contexte

La lecture publique dans la ville se déploie sur deux établissements : la bibliothèque Condorcet et la bibliothèque Jean Moulin. Dans la perspective de la réouverture de l'abbaye en 2025, la bibliothèque Condorcet travaille à ce que son action culturelle entre en résonance avec le projet d'animation de l'Abbaye, en particulier au dernier trimestre 2025. Elle déploie déjà une offre d'actions culturelles et d'éducation éprouvée et une offre documentaire adaptée. Elle doit également travailler à l'adaptation de son aménagement. Le travail engagé sur la numérisation du fonds patrimonial est à poursuivre.

Rétrospective 2024

Missions de lecture publique : fréquentation des usagers **12 224** (BMC : 11 538 /BM JM : 686) avec **74 238** prêts de documents (BMC : 66 615 /JM : 7 623) – **2 518** adhérents actifs.

Actions menées auprès de **2 622** élèves (janv à sept), **952** tout-petits et enfants et **75** seniors.

Perspectives 2025

Poursuivre le développement de la bibliothèque et de la lecture publique

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 400 €	
Investissement		
Total	40 400 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
POLE VIE CULTURELLE, EDUCATIVE, SPORTIVE et CITOYENNE
Service Patrimoine et Mémoire
Fonction 312 /314/31-22/31-23

Contexte

Ce budget prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'Abbaye (expositions, patrimoine et tourisme, actions pédagogiques, évènements) et de l'église abbatiale (électricité, et entretien de l'orgue).

Rétrospective 2024

- Fréquentation des scolaires
- Continuité du succès des ateliers pédagogiques
- Réouverture de la salle d'exposition
- Point Info tourisme à la salle Michel Vallery du 9 juillet au 19 août 2024
- Visites guidées estivales (dimanches du patrimoine)
- Buglise en fête
- JEP – Journées Européennes du patrimoine
- Les animations du 80^e anniversaire de la libération (1^{er} juin Stèle, 2 juin Visite du débarquement à la libération, 23 août accueil de la brigade Piron, 14 septembre fête de la libération)
- Les Chevalets des oiseaux
- Actions dans le cadre de Normandie impressionniste (ateliers land art)
- Pierre en lumière

Aucune opération de restauration en 2024 (pas d'investissement)

Perspectives 2025

❖ **Projets récurrents**

- Entretien de l'église abbatiale, consommation électrique, maintenance de l'orgue
- Animations pédagogiques
- Visites guidées
- Participations aux opérations régionales et départementales (Pierres en lumière, nuit du Tourisme etc...)
- Buglise en fête
- Journées Européennes du patrimoine
- Evènements régionaux et départementaux et communauté urbaine
- Cotisations diverses

❖ **Projets à l'étude**

- Réouverture de tous les espaces de l'abbaye au JEP 2025

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 880 €	
Investissement		
Total	31 880 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle vie culturelle, éducative, sportive et citoyenne Service Education Enfance Jeunesse Affaires scolaires

Contexte

Ce secteur permet d'assurer le bon suivi des écoles maternelles et élémentaires. Il assure une coordination avec les services municipaux. Le PEdT pose les enjeux éducatifs et structure une organisation impliquant de nombreux acteurs locaux. Les activités périscolaires s'étendent sur le matin, le midi et la fin de journée. Le mercredi avec l'accueil de loisirs en fait partie intégrante. L'équipe est composée de professionnels, animateurs, ATSEM et vacataires.

Rétrospective 2024

- Etude et réajustement du tarif de la restauration scolaire et des accueils périscolaires.
- Réaménagement de l'école Victor Hugo dans le cadre de la sobriété énergétique.
- Etude de la démarche de distribution des livres de Noël aux maternels.
- Etude du nouveau marché « fournitures scolaires et activités manuelles ».
- Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du PEdT.
- Suivi des prestations de service CAF.
- Etude sur la gestion du budget « photocopie et papier » en lien avec les moyens généraux.
- Raffermissement de la procédure de recouvrement en lien avec le Trésorier et le service Finances.
- Provision d'heures de vacation pour la mise en œuvre du droit d'accueil.
- Mise en place des plans mercredis en lien avec le PEdT.
- Redéfinition de la participation des communes aux frais du RASED.
- Déclinaison de démarche « zéro commande » et défi « matos » pour optimiser l'achat des fournitures.
- Redéfinition des temps éducatifs périscolaires entre les services sur le temps municipal pour apporter une cohérence dans le cadre du PEdT.
- Accueil à partir de 3 ans sur l'ALSH périscolaire du mercredi.

Perspectives 2025

- ❖ **Projets récurrents**
Maintenir l'existant.
Analyse des besoins « aide aux leçons ».
Permutation des salles de classe à l'école Louise Michel
Maitien de la semaine à 4 jour dans le cadre de l'OTS.
- ❖ **Projets en phase d'études**
Organisation d'une restauration sur les mercredis loisir.
-

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	182 580 €	569 700 €
Investissement :	3 600 €	
Total	186 180 €	569 700 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle vie culturelle, éducative, sportive et citoyenne Service Education Enfance Jeunesse Secteur Enfance Jeunesse

Contexte

Le rapport présente les activités du service concernant la petite enfance (le Relais Petite Enfance), l'enfance (accueil de loisirs vacances scolaires, CME), et la jeunesse (bourse au permis, programmation collective et dispositifs d'aide aux projets, alsh jeunesse).

Evolution de nos pratiques avec la mise en place de la dématérialisation, illustrée par l'appropriation du kiosque famille. Plus simple et réactif pour les usagers, la réorganisation demande une charge de travail plus importante pour les agents administratifs.

Rétrospective 2024

- Retour de la responsable du RPE ramenant l'équilibre budgétaire sur la prestation de service RPE.
- Maintien et consolidation de la dynamique jeunesse, via l'organisation de manifestations intergénérationnelles.
- Passage d'un multi sites sur deux lieux à une organisation à 1 seul ALSH sur l'école Jules Collet.
- Etude de la politique tarifaire pour l'extrascolaire pour une mise en œuvre en 2024.
- Redéfinition de la politique Enfance de territoire en lien avec le Pedt, pour apporter une cohérence, entre les différents services voire associations œuvrant sur la commune.
- Transfert de la gestion du Local musique vers le service culturel.
- Participation aux temps forts municipaux et associatifs.
- Etude des appels à projet pour les dispositifs jeunesse.
- Refonte des dispositifs d'aide aux projets « bourses aux permis et BAFA.
- Développement de la formation républicaine dans toutes les classes de CE2 à la rentrée 2024.
- Organisation de spectacles en direction des montivillions via une démarche participative avec les jeunes.

Perspectives 2025

- ❖ **Projets récurrents**
Maintenir l'existant
- ❖ **Projets en phase d'études**
Déclarer l'accueil des adolescents en Accueil jeune.
Réflexion, mise en place restauration au sein de l'accueil de loisirs.
Réflexion sur l'accueil des 3 ans à l'ALSH extrascolaire.
Développement des actions jeunesse, renforcement du rôle de l'animateur jeunesse.
Développement des actions citoyennes : renforcement du rôle de la référente du CME.
- ❖ **Projets à engager**
Mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance en janvier 2025.
Projet les grandes voiles.
Réélection des CME octobre 2025.

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 340 €	71 500 €
Investissement	1 400 €	
Total	56 740 €	71 500 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**Pôle vie culturelle éducative sportive et citoyenne
Service Accueil, État-Civil et Élections****Contexte**

L'année 2024, marquée par une charge de travail particulièrement dense a entraîné un retard sur l'ensemble des missions du service Etat Civil. Cependant, l'arrivée d'un second agent à l'accueil de l'Hôtel de Ville, en juillet, constitue sans aucun doute un atout pour le service qui met tout en œuvre pour maintenir le service public et ne pas pénaliser les usagers.

La fermeture au public du mardi matin est l'un des leviers permettant au service de retrouver une stabilité. Parallèlement, nous avons commencé l'écriture d'un projet de service visant à questionner notre organisation, nos points forts et les points à améliorer.

Rétrospective 2024**Points saillants de l'année 2024**

- Elections européennes le 9 juin 2024
- Elections législatives les 30 juin et 7 juillet 2024
- Délocalisation de l'antenne Monod en mairie 2 semaines en juillet et 2 semaines en août (tension sur l'effectif)
- Fermeture au public du service le mardi de 8h15 à 12h30 depuis le 7 mai 2024
- Nouveau marché avec les PFG pour les exhumations administratives annuelles, avec une augmentation significative des prix.
- Arrivée d'un second agent à l'accueil de l'HDV (temps partiel 80%)

Effectif. Le service accueil-Etat civil compte actuellement 13 agents :

- 2 agents à l'accueil central de la mairie dont l'un arrivé en juillet à temps partiel 80%
- 9 agents sont à temps complet dont 1 à mi-temps thérapeutique
- 2 agents temps partiel à 80% et 90%
- En cours de recrutement d'un agent

Perspectives 2025**Projets récurrents**

- Gestion des missions règlementaires : naissances, décès, mariages, mentions...
- Gestion des listes électorales : nouveaux inscrits, radiations, changements d'adresse...
- Gestion des cimetières : exhumations, renouvellements de concession...

Projets engagés

- Ecriture du projet de service
- Evolution du logiciel recensement du citoyen : MAESTRO HUBEE
- Acquisition de nouvelles cases de columbarium au cimetière Brisgaret

Budget 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 710 €	49 900 €
Investissement	39 000 €	
Total	48 710 €	49 900 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Police Municipale

Contexte

Le service maintient sa collaboration avec les services de la police nationale, notamment avec le poste de Montivilliers et s'emploie à assurer des missions de prévention et de proximité au plus près des administrés.

Un agent a muté en mars dans une autre collectivité.

Deux agents sont arrivés, l'un en avril pour le remplacement d'un agent parti en août 2023, et qui est actuellement en FIA jusqu'à fin janvier. Le second agent est arrivé en septembre en remplacement de celui parti au mois de mars.

L'effectif est de 6 policiers municipaux et 1 agent administratif.

Rétrospective 2024

- La fourrière automobile

Le nombre d'enlèvements de véhicules est, à la date de rédaction du présent document, moins important que l'année 2023.

Il en est de même pour les frais de mise en fourrière.

Des titres de recettes sont émis à l'encontre des propriétaires n'ayant pas récupéré leur véhicule afin de compenser les frais de mise en fourrière.

- La vidéo-protection

Cette année, 7 caméras supplémentaires étendent le dispositif (3 sur le parking Simone Veil, 3 extérieur Bibliothèque, 1 extérieur Tabac presse de la Belle Etoile) avec une enveloppe de 40 000 €. Le Département et le FIPD financent ce projet. La collectivité a reçu un refus de subvention de la part de la DETR/DSIL.

- Autres

Diverses autres actions ont été entreprises, notamment la sécurisation des écoles, l'augmentation des contrôles de vitesse et les opérations de tranquillité vacances. Mais également, le travail qui perdure dans le cadre du CLSPD, en collaboration avec tous les acteurs, notamment au sein de la cellule de veille socio-éducative et de la cellule de tranquillité publique.

Perspectives 2025

- La fourrière automobile

Les crédits seront identiques à l'année dernière, soit 2 500 €.

La diminution des relevés de stationnements abusifs sur initiative des policiers municipaux ainsi que l'envoi d'un courrier aux propriétaires des véhicules considérés comme tel a permis limiter les mises en fourrières.

- La vidéo protection

En 2025, le dernier site à équiper sera le parc des Salines sera pourvu en vidéo-protection. Une enveloppe de 15 000 € d'investissement, gérée par le service de la Commande publique, est réservée. Les recettes sont estimées à 7 500 €.

Une partie du système de vidéo-protection commençant à vieillir, une enveloppe de 20 000 € en investissement a été inscrite afin de pallier les éventuelles dépenses en pièces ou en caméras.

Compte tenu du nouveau contrat de maintenance du système de vidéo-protection, une enveloppe de 30 000 € en fonctionnement est nécessaire pour assurer le coût d'entretien de l'ensemble du parc.

- La brigade motocycliste

Pas d'investissement à prévoir pour ce projet (don à la commune de la société ADRAH de deux motos 125 équipées). C'est un don de l'entreprise ADRAH. En fonctionnement, un montant de 1000€, attribué sur le budget des services techniques, divisé en deux lignes distinctes. 500 € pour l'entretien et 500 € pour l'assurance des deux motos.

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 520 €	1 200 €
Investissement	25 400 €	400 €

Total	73 920 €	1 600 €
--------------	-----------------	----------------

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département Service Communication

Contexte

Le service Communication assure sa mission à travers une communication dite externe qui a pour but d'informer les administrés des actions menées par la Ville ainsi que les services proposés au quotidien.

Le service assure également une mission de communication dite interne à destination des agents de la ville afin d'accroître le niveau d'information et d'échange au sein de la collectivité.

Le service Communication conçoit l'intégralité des supports de communication de la ville en régie qu'il s'agisse de création graphique, de mise en page ou de la conception de vidéo. Il travaille en collaboration avec l'ensemble des services municipaux.

Rétrospective 2024

- Travail mené pour la création d'une application mobile
- Réalisation de goodies à l'effigie de la ville et mise en vente (à la bibliothèque, à la salle Michel Vallery et à l'Office de tourisme du Havre)

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Magazine municipal
- Communication des événements municipaux (print et web)
- Echos de la Belle Etoile

❖ Projets en phase d'études

- Refonte de certains documents
- Intranet

❖ Projets à engager

- Travail sur le réseau de panneaux d'affichage
- Communication sur la réouverture de l'Abbaye

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 740.00	15 500.00
Investissement	1 000.00	
Total	79 740.00	15 500.00

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département Ressources Service Restauration (121CU) – Infirmerie (119IM) – Entretien Ménager (125ME)

Contexte

Le service Entretien – Infirmerie est en charge d'assurer l'ensemble de l'entretien ménager des locaux. Le service Cuisine Centrale est en charge de la production de livraison de repas en liaison froide pour l'ensemble des écoles et les RPA du CCAS

Rétrospective 2024

Poursuite du travail mené pour la maîtrise du budget suite à l'inflation des prix des denrées alimentaires (ajustements de menus, suppression de certains aliments) tout en ayant intégré la production des goûters sans augmentation budgétaire pour l'année 2024.

Une année 2024 menée sans marchés alimentaires qui se sont achevés au 31/12/2023 en attente des nouveaux marchés définis au cours de l'année dans le cadre d'un groupement de commande Gonfreville, Gainneville, Harfleur.

Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans toutes les écoles.
Déploiement des composteurs sur l'ensemble des écoles de la Ville.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Maintien de l'entretien ménager des locaux avec un ajustement des surfaces à entretenir et un ajustement des effectifs du service
- Poursuite du gaspillage alimentaire dans les écoles et la cuisine centrale
- Poursuite de l'ajustement budgétaire pour maîtriser les coûts des matières alimentaires

❖ Projets à engager

- Groupement de commandes qui sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les marchés alimentaires avec Gonfreville, Harfleur et Octeville
- Mettre en place une démarche de sensibilisation renforcée au tri sélectif au sein des différents services
- Envisager une organisation du service en vue de départs à la retraite des deux encadrantes de proximité

Budget 2025

121 CU	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	469 400 €	120 000 €
Investissement	43 600 €	
Total	486 200 €	

119 IM	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	700 €	
Investissement	0	
Total	700 €	

125 ME	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 300 €	
Investissement		
Total	30 800 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Direction Générale

Administration Générale

Contexte

Le service Administration Générale est en charge, des conseils municipaux, de la retranscription manuscrite des procès-verbaux et des reliures des registres des délibérations, décisions et procès-verbaux.

Rétrospective 2024

Depuis la crise sanitaire COVID-19, l'ensemble des conseils municipaux sont retransmis par un prestataire extérieur via la chaîne YouTube de la Ville. Cette mesure est pérennisée pour l'année 2025. La retranscription des conseils municipaux externalisée depuis la fin d'année 2022 est reconduite pour l'année 2025. Au cours de l'année 2024, il a été constaté que les procès-verbaux n'avaient pas été reliés depuis plusieurs années. Par conséquent l'Administration Générale doit donc remédier à cette situation en répartissant les dépenses sur plusieurs exercices. A savoir rattrapage d'une année de procès-verbaux/an. Aucune économie budgétaire n'est alors envisagée.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Conseils Municipaux
- Activités liées à la Direction Générale
- Budget de la Démocratie participative différencié de l'Administration Générale par un code activité
- Rattrapage des reliures des procès-verbaux

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 750€	0
Investissement	0	0
Total	16 750€	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département

Service : Participation citoyenne

Contexte

En 2025, la ville de Montivilliers continue de promouvoir la participation citoyenne avec l'instauration d'un budget participatif. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'approfondir l'implication des habitants dans la gestion de leur ville. Une enveloppe sera allouée à ce nouveau dispositif. Cette réallocation permettra de financer divers projets thématiques proposés et sélectionnés par les citoyens, renforçant ainsi le lien entre la ville de Montivilliers et ses administrés.

Rétrospective 2024

En 2024, la ville de Montivilliers a mis en place une délibération cadre de la participation citoyenne. Trois ateliers citoyens ont été organisés pour co-construire le Conseil des Sages, officiellement créé le 23 mai. Les déambulations citoyennes, initiées en 2022, se poursuivent avec des parcours dans les quartiers de Bréquigny, Raimbourg et les Murets et Gauguin à l'automne 2024. La concertation sur le projet de déconstruction/reconstruction de l'école Jean de La Fontaine, commencée en 2023, continue en 2024 avec la présentation du projet retenu aux parties prenantes et une réunion publique prévue d'ici octobre 2024. L'accueil des nouveaux arrivants sera initié en septembre 2024 et a vocation à être reconduit chaque année.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Déambulation citoyenne
- Conseil des Sages
- Accueil des nouveaux arrivants

❖ Projets à engager

- Budget participatif

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1470	
Investissement	25000	
Total	26470	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Service

SECRÉTARIAT DES ÉLUS

Contexte

Le service est constitué de deux agents à temps plein. Il a en charge les missions de secrétariat du Maire et des élus.e.s.

Rétrospective 2024

En 2024 budget de 9 400€ arbitré.

Perspectives 2025

❖ **Projets récurrents**

- Cérémonies : mariages, Noces d'Or, Diamant...
- Cérémonie de remise des diplômes d'honneur du travail secteur privé
- Adhésions
- Achat de médailles gravées aux armoiries de la Ville

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9400	
Investissement	0	
Total	9400	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Qualité Organisation Prévention des Risques

Contexte

Qualité - Organisation :

- Missions d'accompagnement organisationnel (études, propositions, suivis) et pilotage organisationnel d'open demandes

Sécurité au Travail :

- Effectif 2024 sur cette mission (Assistants de Prévention) : 1.1 ETP
- Déclinaison de la politique de prévention sécurité au travail avec la F3SCT

Risques majeurs :

- Acculturation et déploiement des dispositions du Plan Communal de Sauvegarde (dont exercices)

RGPD :

- Actions de veille et de conformité au RGPD (avec la DSIN)

Moyens Généraux :

- Effectif 2024 sur ce secteur : 5 ETP + 1 agent à mi-temps thérapeutique + 1 dispo = 5.5 ETP
- Réponse technique et matérielle sur les événements, manifestations et besoins internes et externes
- Organisation des scrutins électoraux

Rétrospective 2024

Qualité - Organisation :

- Déclinaison du programme politique dans la feuille de route, suivi des actions politiques, et intégration des actions opérationnelles, suivi de leur avancement et conseil auprès des services (méthodologique)
- Amélioration de la maîtrise des événements et de leur suivi (fiches techniques, préparation, évaluation)
- Conseil et appui auprès des services (organisation, projets de pôle / service) ...

Sécurité au Travail :

- Suivi de la santé des agents, actions d'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail
- Déclinaison du plan de prévention de la F3SCT
- Actions Qualité de Vie au Travail, Journée Prévention du risque routier au travail

Risques majeurs :

- Suivi des inondations de début décembre 2023
- Travail avec l'intercommunalité, le SDIS et l'ORMES
- Mise en place de la Réserve Communale Solidaire (RCS)

Moyens Généraux :

- Appui aux événements municipaux et associatifs, aux projets internes
- Organisation de 3 tours d'élections en juin/juillet 2024
- Intégration de la gestion des locations de salles aux particuliers dans le périmètre du secteur
- Densification de l'implication sur les marchés hebdomadaires et Monti Marchés

Perspectives 2025

Projets récurrents

- Déploiement des plans d'actions liés à la politique de prévention des risques au travail
- Mise en place et animation de la RCS
- Suivi de la feuille de route dans la perspective du bilan de mandat politique
- Organisation du secteur Moyens Généraux en lien avec le départ à la retraite d'un agent
- Accompagnement organisationnel de la collectivité (projets de services, objectifs politiques...) en lien avec les orientations stratégiques, politiques, économiques et techniques retenues

Projets en phase d'études

- Participation aux différents projets de la collectivité (bâtiments abbatiaux, école, etc...)

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	89 160,00 €	14 000,00 €
Investissement	6 500,00 €	0 €
Total	95 660,00 €	14 000,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département Ressources

Service DSIN

Contexte

Le service des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) assure la gestion des infrastructures technologiques pour les services administratifs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les écoles de la commune. En 2024, le service a renforcé la sécurité des systèmes tout en modernisant les outils numériques. Face aux enjeux croissants de cybersécurité et aux exigences réglementaires comme le RGPD, le DSIN a obtenu une subvention de fonctionnement de 32 776,67 € du SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale) pour sécuriser les installations informatiques. En 2025, les priorités seront de poursuivre ces efforts en matière de sécurité et d'innovation numérique.

Rétrospective 2024

En 2024, le service des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a concentré ses efforts sur la modernisation des infrastructures technologiques et l'amélioration des services numériques. Les priorités ont inclus le renforcement de la sécurité informatique, l'optimisation des outils collaboratifs pour les services administratifs, le CCAS et les écoles, ainsi que l'amélioration de la gestion des équipements et des réseaux. Le service a également travaillé à la rationalisation des coûts, en optimisant les ressources disponibles et en consolidant les contrats pour mieux maîtriser les dépenses. Enfin, la simplification des processus internes a permis de garantir une meilleure réactivité aux besoins des utilisateurs.

Perspectives 2025

Le service des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) poursuivra sa stratégie de modernisation et de sécurisation des infrastructures. Plusieurs projets clés sont prévus :

- **Refonte des outils de protection EPP/EDR** : Le DSIN va renouveler ces solutions essentielles de sécurité en mettant en place un nouveau SOC (Centre Opérationnel de Sécurité) en collaboration avec un prestataire capable d'apporter un soutien en cas de cyberattaques, garantissant ainsi une protection renforcée du système d'information.
- **Renouvellement des outils pour le service de l'état civil** : Pour améliorer l'efficacité des processus administratifs, de nouveaux outils adaptés seront déployés, facilitant les opérations quotidiennes des agents.
- **Refonte du portail de la bibliothèque municipale** : Ce projet vise à moderniser l'accès aux ressources pour les usagers, avec une interface plus intuitive et des fonctionnalités améliorées.
- **Intégration d'un outil basé sur l'intelligence artificielle** : Cet outil innovant permettra d'optimiser le travail des agents, en automatisant certaines tâches et en améliorant la prise de décision, dans le cadre des missions de la collectivité.
- **Actions récurrentes** : En plus de ces projets, le DSIN continuera de gérer les opérations quotidiennes, de maintenir et de sécuriser les systèmes existants, d'assurer la formation des utilisateurs, et de répondre aux demandes de support technique pour garantir une continuité de service optimale.

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	381 560	
Investissement	222 700	
Total	604 260	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle des solidarités : CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN

Contexte

Le contrat de projet du CSJM est structuré autour d'une mission d'animation globale et de 5 axes pour son nouveau contrat de projet 2022-2024, prorogé d'un an.

L'animation globale :

- Un lieu d'animation ouvert à tous qui s'adresse à l'ensemble de la population du quartier et plus sans distinction d'âges, de sexe, d'origine sociale ou géographique.
- L'accueil d'associations, de services hébergés, de groupes constitués pour favoriser le développement social local et la proximité des services aux habitants et usagers.
- Un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations qui favorise le travail de lien social avec les habitants, les usagers, les services accueillis, les associations, les partenaires et les bénévoles.
- Le travail partenarial, pilier incontournable de la réussite et de l'efficacité des actions développées au centre social. Il garantit la continuité et la cohérence des actions sur le territoire.
- L'implication des habitants dans les actions et la vie du centre social (conseil de maison, bénévolat...)
- La participation aux projets politiques de la ville, et notamment la promotion du développement durable

Et les 5 Axes :

Axe 1 : Consolider la position de structure de proximité d'animation sociale sur le territoire Belle Etoile

Axe 2 : Prévenir et agir sur les situations de fragilités sur le territoire

Axe 3 : Consolider l'équipement de proximité comme structure ressources

Axe 4 : Favoriser l'implication des jeunes dans la vie sociale locale

Axe 5 : Soutenir et valoriser les parents dans leur rôle éducatif " *Projet animation collectif famille (A.C.F)*"

Rétrospective 2024

- Contrat de projet animation globale et collective famille (prestations de service CAF)
- Soutien à la parentalité (appel à projet subventionné : REAAP et Département 76)
- ❖ Maintien des liens sociaux des seniors (appel à projet subventionné : Département 76)
- ❖ Dispositif CLAS (prestation de service CAF)
- ❖ Initiative habitants- projet théâtre (financements caf)
- ❖ Conventionnement CSJM/CARSAT – diagnostic territoire (financement CARSAT)

Perspectives 2025

❖ **Projets récurrents**

- Contrat de projet animation globale et collective famille (en renouvellement)
- Soutien à la parentalité
- Maintien des liens sociaux des seniors
- CLAS
- Accès à la culture des seniors

❖ **Projets nouveaux**

- Plan actions seniors (financements CARSAT) – investissement
- Aménagement abords CSJM (financements CAF & politique de la ville ANCT)

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 200 €	112 838 €
Investissement	14 000 €	€



Total	36 200 €	112 838 €
--------------	----------	-----------

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Direction Pôle des solidarités

Service Vie Associative et dispositifs de prévention

Contexte

En 2024, le Service Vie Associative a poursuivi le principe du guichet unique : les associations ont été accompagnées dans leurs démarches et le déploiement de leurs activités, de leurs temps forts, en plus de l'instruction et le suivi de leurs demandes de subventions et/ou de prêt de salles ou d'équipement. On peut souligner que les associations sont toujours aussi nombreuses sur le Forum des associations et que le nombre de bénévoles, qui participent aux différents modules de Form'asso, est croissant d'année en année.

2024 a vu la mise en place du nouveau Contrat de Ville 2024-2030. Dans ce cadre, l'accompagnement des porteurs de projets s'est poursuivi et l'augmentation des enveloppes de financement allouées a permis de nouveaux projets sur plusieurs quartiers à destination des Montivillons.

Il est à noter que la baisse des chiffres de la délinquance s'est poursuivie en 2024. Au travers du CLSPD, la dynamique opérationnelle des cellules de veille, avec l'implication des partenaires, a permis de poursuivre l'accompagnement des publics, le plus précocement possible.

A cela s'est ajouté, le recrutement de la chargée de mission prévention qui a permis notamment de reconduire les actions de prévention dans les établissements scolaires pour inciter au mieux vivre ensemble.

De plus, pour prévenir les violences intrafamiliales et venir le plus en amont possible, un groupe de travail nommé « Relations garçon-filles », composé d'associations, de services municipaux, du CCAS, de l'Education Nationale, s'est constitué pour décliner à l'année des actions de prévention qui viennent renforcer la journée de prévention de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, en 2024, les relations avec les villes jumelles de Montivilliers se sont poursuivies avec un échange entre les jeunes de Nordhorn et de Montivilliers. Une vingtaine de familles de Montivilliers se sont mobilisées pour accueillir 21 jeunes de Nordhorn. Cet échange n'avait pas repris depuis 2019 avec le COVID.

Rétrospective 2024

PREVENTION

- Suivi des cellules de veille et de l'assemblée plénière dans le cadre du CLSPD (Veille éducative et sociale et Tranquillité Publique),
- Suivi et accompagnement des situations en lien avec les membres du CLSPD (absentéisme scolaire, personnes vulnérables, VIF, accompagnement à la parentalité),
- Participation aux GPO concernant les problématiques repérées sur le territoire,
- Suivi et mise en place des Rappels à l'ordre, Travaux d'Intérêt Général,
- Suivi des situations avec la mise en place de la Brigade Médiation Proximité Environnement,
- Mise en place de la Journée Propreté et actions de sensibilisation (ramassage des déchets avec les établissements scolaires, les accueils de loisirs...)
- Actions de prévention dans les établissements scolaires (théâtre Forum, spectacle débat ...)
- Mise en place du groupe de travail prévention Relations Garçons-Filles,

- Programmation communale de prévention contre les violences faites aux femmes,
- Suivi de la cellule stratégique VIF au niveau de l'agglomération,
- Temps d'échange dans le cadre du PEDT sur les informations préoccupantes,
- Encadrement du dispositif Montisport.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Suivi Politique de la Ville avec le GIP (projets communaux et intercommunaux),
- Mise en place du nouveau contrat de ville,
- Organisation de la journée intercommunale VIF pour les professionnels,
- Ouverture d'un espace de rencontre en direction des habitants sur le quartier Bois Champion, mis à disposition par le bailleur Habitat76

VIE ASSOCIATIVE

- Pilotage du Forum des Associations et du Bénévolat,
- Suivi des associations (suivi des subventions, gestion des salles municipales, demandes de matériel...),
- Suivi de l'entrée unique pour les associations non sportives,
- Suivi de la valorisation des locaux concernant les associations,
- Accompagnement des associations (suivi des projets, mise en place des manifestations...),
- Mise en place du programme Form'asso,
- Suivi des Jumelages (suivi des échanges avec la ville de Nordhorn et organisation de l'accueil de Jeunes de Nordhorn en mars 2024).

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Suivi du CLSPD et déclinaison opérationnelle (suivi des instances, actions de prévention, suivi des dispositifs...)
- Suivi de la Politique de la Ville et Vie des quartiers
- Suivi de la Vie associative

❖ Projets à engager

VIE ASSOCIATIVE

- Organisation du départ des jeunes Montivillons à Nordhorn en avril 2025,
- Accueil des familles de Nordhorn à Montivilliers en septembre 2025.

PREVENTION

- Développer les actions citoyennes avec les jeunes en lien avec les autres services municipaux et les associations locales,
- Poursuivre les actions de prévention relations garçons-filles/VIF à l'année avec le réseau partenarial.

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	517 360€	43 500€
Investissement	2 000€	
Total	519 360€	43 500€

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

POLE DES SOLIDARITES

132 PS

Contexte

Lors de la création du Pôle des Solidarités en 2021, un budget – 132 PS lui a été affecté avec lignes nécessaires à son fonctionnement.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la feuille de route politique, de nouvelles lignes sont venues abondées le budget 132-PS suite notamment à la création du Service Vie Sociale des Territoires en 2023.

Ainsi, en 2024, des activités qui étaient portées par le CCAS sont venues s'inscrire sur le 132-PS (séjours ANCV « Séniors en Vacances » et actions de prévention santé, handicap, bien-vieillir).

D'un point de vue opérationnel, le Service Vie Sociale des Territoires porte la mission Santé Publique, Handicap et Bien-Vieillir.

Le Service se compose aujourd'hui de la Cheffe de Service Vie Sociale des Territoires, par ailleurs Directrice du Centre Social Jean Moulin et de deux Cheffes de Projets (la seconde étant arrivée courant du 2nd trimestre 2024).

En 2024, les projets de prévention en matière de santé, handicap et bien-vieillir ont été développés avec les partenaires locaux, départementaux et nationaux.

Quelques actions marquantes menées en 2024 : Octobre Rose, Semaine bleue, la quinzaine de la santé, lancement démarche Ville Amie des Aînés, semaine de la mobilité, ville ambassadrice don d'organes, semaine de la Mobilité, Ateliers Stop arnaques, sous-commissions inclusion, Nuit du handicap, ateliers prévention bien être séniors, etc.

La feuille de route Santé de Montivilliers a également été validée et un agenda santé a été mis en place, en lien avec la CU LHSM.

A noter également, le travail interservices autour de la politique du bien-vieillir et la démarche Ville Amie des Aînés ainsi que la mise en place d'un Conseil des Sages (porté par la Chargée de Mission Démocratie Participative).

Pour 2025, les activités liées au lien social à destination des séniors (repas et colis des aînés) seront transférées au Service Vie Sociale des Territoires et les budgets dédiés basculeront du budget CCAS au profit du 132-PS.

Rétrospective de l'année 2024

1. Le Service Vie Sociale des Territoires

► ACTIONS BIEN VIEILLIR

Les ateliers de prévention et bien être :

- 1 présentation CLIC (dans le cadre du partenariat CCAS/CLIC)
- 6 ateliers interactifs avec le SHERPA (Maison dahlia et des aidants – dans le cadre du partenariat CCAS/CLIC)
- 8 Ateliers Vill'âge avec l'ADMR
- 3 ateliers prévention routière + 9 ateliers danse de salon avec l'ASEPT
- 2 Ateliers numériques menées par la Maison France Services
- 7 Ateliers Bienvenue à la retraite avec la CARSAT/Néo Silver- Normandie
- 1 université populaire « place des seniors »
- 4 Ateliers Stop arnaques (CLIC, CLCV, Police et Conseiller Numérique et CCAS/MFS)

Les voyages :

2 séjours ANCV « séniors en vacances » (La Baule et Carcans-Monbuisson) avec 113 partants dont 107 personnes .

Tarif social pratiqué avec le conventionnement ANCV et CARSAT, soit pour le 1^{er} voyage :

- 339.50€ tarif réduit et 541,50€ tarif plein
- 356€ tarif réduit et 558€ tarif plein

Une Communication adaptée :

- 3 parutions de la lettre Infos Seniors : Avril / Aout / Décembre

Les temps forts seniors :

- Semaine de la Mobilité Focus Seniors : goûter Mise en selle... en septembre
- Semaine Bleue : Ciné goûter, Bilan de forme...en octobre

Labélisation VADA :

- 2 COFIL
- 4 Déambulations seniors
- 3 Ateliers participatifs
- 1 audit ville – élus - partenaires
- Distribution questionnaires avec 4 présentations dans les structures

Plateforme d'accueil, d'écoute et de services « Publics vulnérables »

► ACTIONS SANTE

- **Journée des solidarités au Lycée J. PREVOST** : Endométriose (groupes de parole), précarité menstruelle (inauguration des distributeurs solidaires) ...
- **Don d'organes** : Conférence (19-06), ciné débat « Réparer les vivants » le 20/06, Signature charte Ville Ambassadrice du don d'organes le 22-06 et ciné débat « Revivre » lors de la journée mondiale le 17/10
- **Prévention diabète** :
 - Café diabète 2 fois par mois depuis 08/2024
 - Journée mondiale du diabète le 14/11/24
- **AMI Territoire promoteur de santé** : Aménagement Sente aux eaux – consultation des habitants en lien avec le service transition écologique
- **Temps forts SANTÉ**
 - Objectif santé : Escape Game « Sortez Amélie de là » CPAM, forum santé...
 - Octobre rose : Bus d'Octobre Rose, les Dépisto'Girls...

► ACTIONS HANDICAP / INCLUSION

Partenariats :

- 4 Sous- commissions inclusion/handicap avec les partenaires du territoire

- Brunch des partenaires présentation de la Communauté 360°
- Présentation dispositifs handicap à une réunion PEDT

Actions :

- Projet Habitat inclusif partagé
- Université Populaire sur l'Autodétermination avec Julia BOIVIN
- La nuit du handicap
- Déambulation séniors/handicap Parcours BE Sud
- Sensibilisation à l'autisme avec le CRANSE
- Journée des solidarités UTAS

➤ **La Maison France Services** (Portage opérationnel CCAS)

Installée dans les locaux de la Maison des Solidarités depuis fin janvier 2022, elle mutualise ses locaux avec le CCAS.

Depuis sa création, la structure connaît une montée en puissance constante avec une fréquentation qui augmente de l'ordre de 5.5 % par an.

Historique des fréquentations de la MFS :

2022 : 3 602 accueils

2023 : 3 922 accueils

2024 : au 1^{er}/10/2024 : 3 393 accueils (prévisions au 31/12/2024 : 4 071 accueils)

En 2023 sur 8 835 personnes accueillies au sein de la Maison des Solidarités, 56% concernaient le CCAS et 44 % la MFS (en 2022 les accueils pour le CCAS représentaient 72% et ceux pour la MFS 28%).

Le poste de Conseiller numérique continue de bénéficier d'un financement annuel (12 500 € en 2024 contre 17 500 en 2023. La recette de 12 500€ est désormais inscrite sur le budget RH de la Ville.

La subvention de l'Etat, au titre du financement de la MFS, a quant à elle, été ajustée en 2024 à 40 000 € en 2024, elle passera à 45 000 € en 2025 et à 50 000 € en 2026.

Pour mémoire, le coût de la structure s'est élevé à 110 000€ en 2023 (117 500 € en 2022 car des investissements matériels avaient dû être réalisés) – dépenses portées par le CCAS. La structure a bénéficié de subventions à hauteur de 42 500 € pour son fonctionnement.

Les activités menées au sein de la Maison des Solidarités, tout comme les subventions qui en découlent, bénéficient tant au CCAS qu'à la MFS.

C'est le cas notamment pour l'action « Accès aux droits et numériques » qui a bénéficié d'une subvention GIP COVAH de 9 000€ en 2024.

En 2024, la Maison des Solidarités a mis en place de nouveaux partenariats qui ont permis d'élargir l'offre de services proposés à la population (ADIL 76, ATMP 76, Orange...).

➤ LE CCAS

Chargé de la mise en œuvre de la politique de solidarité communale, le CCAS est en ligne directe avec la population et absorbe de fait les impacts des crises diverses sur les ménages ce qui explique la nette augmentation de son activité notamment sur le volet accompagnement des publics.

Le règlement des aides facultatives du CCAS ajusté en avril 2023, est aujourd'hui bien maîtrisé et permet de répondre favorablement et efficacement aux besoins des publics les plus fragiles ou précarisés ou aux nouveaux publics touchés par les crises successives (salariés précaires, retraités pauvres notamment).

Le CCAS a poursuivi en 2024 son implication sur les projets stratégiques autour de la politique du vieillissement, du numérique/accès aux droits, ou encore de l'habitat et du logement, qui constituent de forts enjeux pour la population mais également pour la Collectivité. Au titre de l'habitat et du logement, les sujets suivants ont été traités : le déploiement du volet social de l'OPAH RU, la Conférence Intercommunale du Logement, la Cotation de la demande de logement social, la transformation du fonctionnement du contingent municipal...

L'activité du CCAS n'a pas diminuée en 2024 malgré un contexte organisationnel fragile durant quelques mois.

Perspectives 2025

▶ **Maintien des actions développées sur le Service Vie sociale des territoires**

- Actions de prévention bien vieillir, santé, handicap
- Séjours ANCV Séniors en Vacances
- Différentes adhésions spécifiques séniors, santé et handicap
- Démarche VADA
- Déploiement de l'habitat inclusif partagé
- Transfert des actions « repas et colis des aînés » précédemment gérées par le CCAS au profit du Service Vie Sociale des Territoires (Dépenses 64 700 € - recettes 3600€).

▶ **Maintien du niveau d'activité et d'intervention du CCAS au profit de la population à l'identique de 2024 et prise en compte des coûts structurels liés à la gestion des résidences autonomie**

- Maintien des aides facultatives au même niveau d'intervention qu'en 2024
- Abondement du budget dédié aux situations d'indigence
- Ligne dédiée à l'organisation de la 2^{ème} journée « Accompagnement vers l'Emploi » (1^{ère} édition en 2023).
- Ligne dédiée à la réalisation de l'audit externe des résidences autonomie (obligation légale).

▶ **Poursuite du développement de la Maison France Services et ancrage dans le réseau des Maisons France Services**

- Maintien des partenariats existants et déploiement de nouveaux

- Participation au réseau des Maisons France Services nouvellement crée et piloté conjointement entre le Département et la Préfecture
- Recherche de financements complémentaires pour la structure.

Budgets 2025

- ▶ Abondement de la subvention d'équilibre versée au CCAS en vue du maintien du niveau d'activité et d'intervention du CCAS au profit de la population à l'identique de 2024 et prise en compte des coûts structurels liés à la gestion des résidences autonomie
- ▶ Abondement du budget du Service Vie Sociale des Territoires du budget précédemment géré par le CCAS pour le colis et le repas des aînés
- ▶ Reconduction du budget dédié aux adhésions aux réseaux
- ▶ Poursuite de l'activité de la Maison France Services avec la subvention de fonctionnement de la structure ajustée à 45 000€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 476 000 €	125 290 €
Investissement	0 €	0 €
Total	1 476 000 €	125 290 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Département Attractivité et Grands Projets

Budget Principal – 109 DE

Aménagement Urbain Durable, Actions Foncières et Urbanisme communal

Contexte

L'Aménagement Urbain Durable communal comprend les études, médiations et animations liées à l'aménagement urbain. Depuis 2020, la ville de Montivilliers utilise l'ensemble des prérogatives à sa disposition pour mieux maîtriser l'aménagement urbain en associant la population aux projets dans une démarche de co-construction, gage d'acceptabilité.

L'action foncière porte sur une démarche de mise en vente par la Ville de son Patrimoine bâti afin de favoriser l'émergence de projets structurants sur le territoire en optimisant les biens dont elle n'a pas l'utilité. Elle porte également sur l'entretien, la mise en valeur du Patrimoine ne pouvant être cédé et trouve un usage à ces derniers (occupation par une association, mise en location à des particuliers...).

L'urbanisme communal comprend le dispositif d'aide au ravalement de façade.

Rétrospective 2024

L'année 2024 a été dédiée à l'achèvement des travaux pour le Grand Projet « Parc Jardin de la Sente des Rivières » avec la tranche optionnelle qui concernant la réalisation d'une passerelle reliant le parking Simone Veil au parc jardin. Différentes adaptations pour viser l'obtention du Label Tourisme et Handicap ont également été réalisées. La convention d'occupation temporaire s'est poursuivie avec la SNCF pour permettre la réalisation des travaux, le temps de l'acquisition foncière.

La Ville poursuit sa politique d'optimisation financière avec une bonne gestion du patrimoine public pour dégager des marges de manœuvres. Dans le cadre de l'action foncière, en 2024 la Ville a poursuivi la mise en place de son plan de gestion du patrimoine bâti et non bâti, par le biais des ventes/acquisitions, mise en location et prise à bail. Des diagnostics relatifs à l'état sanitaire des bâtiments ont été réalisés afin de mieux connaître l'état de certains biens vacants pour optimiser leur délai de vente.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Ventes/Acquisition, mise en location/prise à bail et études préalables à ces réalisations ;
- Entretien du patrimoine bâti et non bâti de la Ville ;
- Instruction des dossiers de demande de subvention pour le ravalement de façade ;
- Suivi de l'OPAH.

❖ Projets en phase étude pour cession et acquisition

- Redevance et impôt liés à la convention d'occupation temporaire avec la SNCF qui donnera lieu à une acquisition en 2025 ;
- Négociations relatives AMI « l'Ancien bâtiment des Notaires » et « Logements Place Abbé Pierre »
- Vente de biens vacants et de terrains constructibles

Transitions écologiques

Contexte

Cette partie du budget est relative aux actions en faveur de la transition écologique communale. Sont intégrées à ce budget les anciennes actions dénommées action de développement durable et d'environnement. Ces actions peuvent être regroupées en deux parties thématiques : la Stratégie Nature en Ville et la stratégie Climat Air Energie.

Rétrospective 2024

Stratégie Nature en Ville : le Plan d'actions composé de 5 axes stratégiques et 50 actions, a été exécuté en 2024 avec notamment la réalisation de plantations citoyennes permettant de renforcer la trame verte. L'étude relative à la végétalisation de la cour d'école Jules Collet, l'occupation de Buglise et sa valorisation, la mise en place d'un dispositif d'aide à la plantation de haies, ainsi que l'étude participative « nature favorable à la santé » sur la Sente aux Eaux sont autant d'actions répondant à cette stratégie favorable à la biodiversité.

Dans le cadre de sa reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN), la Ville a poursuivi son programme d'animation, Fête de l'automne, avec des animations citoyennes et grands publics, des conférences, des plantations citoyennes » en plus de la tenue de « 1 naissance – 1 arbre » et « du Village du Hérisson ».

Enfin, au regard de son succès, la Ville a prolongé le dispositif « Défi Toit », en le nommant « Défi Toit la Suite » avec la poursuite d'accompagnement de familles grâce des ateliers collectifs, une guide d'écogestes, et visites et des animations...

En 2024, La ville de Montivilliers a poursuivi son engagement dans la transition énergétique en déclinant son Plan d'action Climat Air Énergie. Une conseillère (du cabinet PLUS 2) a pris en charge l'animation et la formalisation des bilans pour l'obtention de la reconnaissance.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Manifestations sur le thème des transitions écologiques à destination du grand public ;
- Sensibilisation – formation : temps fort à destination des agents
- Suivi des associations concourant à la transition écologique : La roue libre, La Cepée, MHVN, CEREMA, CAUE76
- Veille et expertise autour des transitions écologiques et accompagnement des services sur leurs projets
- Renforcement de la « Trame Verte, Bleue et Noire »
- Poursuite du dispositif « DéfiToit »...dénommé « Défi Toit, la suite »
- Territoires Engagé la Nature (TEN) : suivi du dispositif, animation, lancement des actions
- Suivi et déclinaison de la Stratégie Biodiversité
- Suivi des subventions à l'acquisition de haies et de récupérateurs d'eau pluviale

❖ Projets en phase d'études

- Etude Faune Flore du Parc Jardin un an après son ouverture du public
- Renaturation des Cours d'Ecole Végétalisées
- Développement du réseau de mares
- Démarche « Climat Air Energie » : mise en place du plan d'action et suivi du projet avec la Conseillère Climat Air Energie ;

Action économique & démographie médicale

Contexte

Cette partie du budget est relative à la « Démographie médicale » et a pour but de proposer des solutions d'installation aux professionnels de santé dans le centre-ville et à la Belle-Etoile. Elle comporte également l'action économique relative au soutien au commerce de proximité et à la tenue des marchés hebdomadaires, et exceptionnels.

Rétrospective 2024

Une animation dynamique a permis l'impulsion d'un projet pluri-professionnel de santé en Centre-Ville et a favorisé l'installation d'un 5^{ème} médecin généraliste à la Belle-Etoile.

Des animations commerciales et artisanales ont été menées par l'union commerciale du centre-ville et l'Association des Hallettes.

Les marchés exceptionnels se poursuivent avec la tenue des Monti-marché d'Été et la deuxième édition de la « 2^{ème} Foire aux Arbres ».

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Les partenariats sous forme de convention : l'Union Commerciale du centre-ville et l'association des Hallettes
- Relancer le programme d'animations du marché hebdomadaire du jeudi (Centre-ville)
- Organisation des marchés exceptionnels (Monti Marché et Foire de l'arbre)
- Prélèvement de la Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes (TLPE).
- Prélèvement des droits d'occupation du domaine public (Taxis et Terrasses)
- Encaissement des recettes liées aux différents marchés.
- Veille sur le devenir des cases commerciales avec une mise en lien avec les prospects

❖ Projets en phase d'animation

- Professionnels de santé en Centre-Ville : suivi et animation, dans le cadre des multiples rencontres avec des professionnels de santé ;
- Actions auprès des entreprises dans le cadre du CAE
- « Les Montinales »

Pôle Attractivité et Grands Projets Budget Principal – 109 DE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	140 940,00 €	107 000,00 €
Investissement	250 450,00 €	80 000,00 €
Total	391 390,00 €	187 000,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle Attractivité et Grands Projets

Budget Annexe Assujetti à TVA – Actions économiques

Contexte

Ce budget porte sur les actions économiques entraînant des recettes de type loyers des hôtels et pépinières d'entreprises, des Hallettes « Village d'artisans d'art », de la location des terrains dans le cadre d'une activité d'entreprise et la cession de terrains sur les zones d'activités communales.

Rétrospective 2024

L'Hôtel d'Entreprises et de la Pépinière d'Entreprises communales font l'objet de dépenses pour l'entretien courant. Les Hallettes livrées en 2021 n'ont pas fait l'objet de dépenses.

La Ville a accueilli de nouveaux occupants à la pépinière d'entreprises et aux Hallettes. Des baux commerciaux ont été contractualisés avec les plus anciens locataires des Hallettes et un bail commercial a été renouvelé à la demande de l'occupant sur la co-propriété Ternisien.

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- Poursuite de l'entretien courant des bâtiments et des terrains à vocation économique et travaux de maintenance des locaux ;
- Perception des recettes de loyers et refacturation de la taxe foncière aux entreprises ;
- Refacturation des fluides ;
- Perception des recettes de loyers des « Hallettes village d'artisans d'art » ;
- Perception des loyers propriété privée de la ville ;
- Règlement de la taxe foncière ;

❖ Projets en phase d'études

- Etude pour la mise en vente des cellules de l'hôtel d'Entreprise et de la Pépinière d'Entreprises.
- Mise en vente des terrains nus constructibles
- Vente de l'ancienne droguerie

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 100,00 €	188 000,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	55 100,00 €	188 000,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle Attractivité et Grands Projets

Budget Annexe ZAC ECO-QUARTIER Réauté/Fréville

Contexte

Répondant à un manque de logements sur la commune, le projet de nouveau quartier consiste en une opération d'aménagement à vocation d'habitat sur les parcelles situées à l'Ouest du Quartier de la Belle Etoile entre les hameaux de Réauté et de Fréville.

Le montage de l'opération est à ce jour définit, l'aménagement de nouveau quartier sera concédé à un aménageur tout en poursuivant l'implication des habitants de la ville. C'est un travail au long cours qui se poursuivra dans les prochaines années.

Rétrospective 2024

Lors du conseil municipal de juillet 2020, la municipalité a déclaré sans suite l'appel à concession d'aménagement étant donné que le projet porté en concession n'avait pas été présenté aux habitants et que l'ambition écologique n'était pas assez ambitieuse. En 2023 le programme politique a été redéfini, une concertation non obligatoire a été menée, un AMO pour assister la Ville dans la rédaction des différentes pièces du marché de concession et la demande d'accompagnement particulier au label Habitat et Qualité de vie dans la rédaction du cahier des charges a été recruté.

En 2024, la Ville a :

- acté son engagement dans le label Habitat et Qualité de Vie ;
- confié la réalisation d'une Etude Urbaine à un prestataire pour élaborer le programme, conformément au programme politique et à la concertation non obligatoire ;
- délibéré son intention de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), ce qui a eu pour incidence de procéder à une concertation obligatoire se tenant entre novembre 2024 et mars 2025 ;
- a lancé la procédure de concession d'aménagement pour recruter un aménageur.

Perspectives 2024

❖ Projets récurrents

- Le remboursement des emprunts déjà contractés ;
- La rémunération des agents de service ;

❖ Projets en phase d'études

- Projet de création de la ZAC et bilan de la concertation obligatoire pour la concertation de la ZAC au 2^{ème} trimestre 2025
- Choix du concessionnaire, analyse des candidatures et des offres, négociations avec pour aboutissement la signature du traité de concession au dernier trimestre 2025 ;

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 000,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	75 000,00 €	0,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pôle Attractivité et Grands Projets

Budget Annexe Lotissement communal Quartier du Temple

Contexte

Cette unité foncière, anciennement terrain « des services techniques » est constructible à vocation d'habitation. Aussi un projet de viabilisation est prévisible. Ce terrain a été diagnostic « pollué » en 2018. La Ville prend toutes les dispositions juridiques nécessaires pour que cette opération n'impacte pas négativement le budget.

Rétrospective 2024

Une partie des salaires des agents affectés à l'opération a été imputée sur ce budget annexe. Une autre dépense concerne la provision pour le remboursement de 50% des études réalisées par Habitat 76 dans le cadre du projet initial une provision de 57 316 € HT est prévue ;

Perspectives 2025

❖ Projets récurrents

- L'entretien (réalisé en régie)
- Une partie des salaires des agents du service sera imputée au projet

❖ Projets en phase d'études

- Afin de pouvoir estimer les coûts et les méthodes de dépollution il est nécessaire de réaliser un plan de gestion par un bureau d'étude spécialisé ;
- La Ville doit également solliciter des organismes pour collecter ses actes de propriété.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81 000,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €